

LE PEN ET LA TORTURE

Ce livre a été réalisé en partenariat avec Mediapart.

Photographie du recto de la couverture © Toufik Lerari.

Photographie du verso de la couverture © Younes M.

© 2023, le passager clandestin

www.lepassagerclandestin.fr

Création et réalisation de la couverture : Quentin Poilvet

Création de la maquette intérieure : Quentin Poilvet

Corrections : Vladimir Sichler

Fabrice Riceputi

**LE PEN
ET LA TORTURE**

Alger 1957, l'histoire contre l'oubli

À la mémoire de Pierre Vidal-Naquet (1930-2006)
et François Gèze (1948-2023)

INTRODUCTION

Soirée du 13 février 1984, Antenne 2, émission *L'heure de vérité*. Devant des millions de téléspectateurs, Jean-Marie Le Pen sort de la marginalité politique qui est la sienne depuis les années 1960. Depuis quarante minutes, les intervieweurs tentent de déstabiliser le chef du Front national en le confrontant au racisme et à l'antisémitisme en usage dans son parti. Sans se départir d'un sourire narquois, il a jusque-là aisément esquivé leurs coups et en a profité pour dénoncer une « invasion » de la France par l'immigration, credo du Front national depuis sa création en 1972.

C'est alors qu'il doit s'expliquer publiquement sur son passé « algérien ». Le grand public français découvre que, député poujadiste dans les années 1950, le leader du Front national fut aussi parachutiste en Algérie en 1957. Et qu'il fut accusé d'avoir torturé. Face à lui, le journaliste Jean-Louis Servan-Schreiber se met en effet à lire un document datant de 1957 et publié en 1962 par l'historien Pierre Vidal-Naquet¹.

¹ Le nom de Pierre Vidal-Naquet déclenche les ricanements du public invité sur le plateau par Le Pen.

Il s'agit du rapport du commissaire principal d'Alger René Gille, selon lequel un Algérien, Abdenmour Yahiaoui, lui affirma avoir été, en février 1957, torturé à l'électricité et à l'eau et aussi fouetté au nerf de bœuf sur ordre et en présence du lieutenant Le Pen.

L'invité durcit alors le ton. Il feint la surprise et l'offuscation devant l'exhumation d'un document qu'il connaît en réalité fort bien, mais sur lequel il ne s'est encore jamais exprimé. A-t-il torturé comme l'indique ce rapport de police ? Le Pen ne répond pas. Laissant délibérément planer le doute, il se lance dans un vibrant éloge des combattants qui, selon lui, vainquirent alors le « terrorisme du FLN » à Alger. Ils le firent grâce à des « violences de guerre », dit-il sans employer le mot torture, qui étaient des « nécessités obligatoires (sic) imposées par la hiérarchie militaire et politique » de l'époque.

Ainsi commence un feuilleton médiatique et judiciaire long d'une vingtaine d'années, au cours duquel fut constitué, à coups d'enquêtes et de révélations journalistiques, un volumineux dossier accusatoire sur les activités tortionnaires de Jean-Marie Le Pen en 1957 à Alger. Un dossier comprenant les déclarations de l'intéressé lui-même, des archives et surtout bon nombre de témoignages très circonstanciés, notamment de ses victimes.

Si bien que, quatre décennies après que le chef d'un Front national pas encore « dédiable » aient ainsi été rattrapé à la télévision par son passé, l'affaire paraissait largement

entendue : Le Pen, jusqu'à preuve du contraire et malgré ses dénégations tardives, fut accusé à bon droit d'actes de torture. Jusqu'au mois de février 2023. Dans une série documentaire radiophonique intitulée *Jean-Marie Le Pen, l'obsession nationale*, diffusée sur France Inter et consacrée à la vie de Jean-Marie Le Pen, des millions d'auditeurs d'une radio de service public française purent alors entendre son producteur, Philippe Collin, affirmer que « le soldat Le Pen n'a sans doute pas pratiqué la torture en Algérie ». Le propos était déduit plus ou moins logiquement d'une intervention malencontreuse de l'historien Benjamin Stora, qui venait d'affirmer par erreur que Le Pen n'avait pas participé à la « bataille d'Alger¹ ». Bien sûr, cette contre-vérité factuelle fut bien vite démentie. Mais Philippe Collin, loin de corriger le message, s'obstina ensuite à affirmer qu'on n'aurait « pas de preuves » que Le Pen avait torturé².

C'est l'ignorance, l'oubli ou l'occultation ainsi manifestés, spécialement à l'égard des nombreux témoignages de victimes algériennes, à nouveau silencieux comme ils le

1 « En fait, Jean-Marie Le Pen, à ma connaissance, quitte l'Algérie au moment où commence la bataille d'Alger. Et c'est surtout pendant la bataille d'Alger, sous la conduite de Robert Lacoste et du général Massu, bien sûr, que va s'organiser la plus terrible des batailles où sera pratiquée la torture en Algérie. Donc, à ce moment-là, à ma connaissance, Jean-Marie Le Pen n'est pas en Algérie. »

2 France Inter n'a à ce jour pas modifié l'émission, l'a rediffusée à l'été 2023, et s'est seulement fendue sur son site d'une « note » ne rectifiant en réalité aucunement le propos tenu.

furent au temps du colonialisme, qui m'ont décidé à écrire ce livre. J'y montre comment et pourquoi Le Pen, dans les années 1980 et 1990, fut rattrapé par son passé colonial, et comment furent alors connues les pièces, jusqu'ici restées éparées, que je rassemble pour la première fois dans une même publication. Enfin, je revisite ces dernières, à la lumière des acquis récents de l'historiographie, particulièrement des travaux que j'ai menés en collaboration avec l'historienne Malika Rahal¹.

L'enjeu historiographique de ce travail peut paraître limité. Il n'en est rien. Certes, le rôle militaire de Jean-Marie Le Pen dans la guerre coloniale d'Algérie fut relativement insignifiant. Son séjour dans l'armée au premier trimestre de l'année 1957 à Alger, du fait notamment de son grade subalterne, n'eut aucune influence particulière sur le cours des événements. Engagé volontaire comme lieutenant dans le 1^{er} régiment étranger parachutiste (1^{er} REP) pour six mois, il ne fut alors qu'un officier parmi les centaines qui furent chargés en janvier 1957 par le gouvernement de la IV^e République, alors dirigé par le socialiste Guy Mollet, d'éradiquer à

¹ Voir notamment Malika Rahal et Fabrice Riceputi, « La disparition forcée durant la guerre d'Indépendance algérienne. Le projet Mille autres, ou les disparus de la "bataille d'Alger" (1957) », *Annales. Histoire, sciences sociales*, 2022/2, ainsi que le site 1000autres.org, qui collecte les témoignages de proches et de descendants de victimes de la disparition forcée du fait de l'armée française, enlevées, torturées et parfois mortes sous la torture ou exécutées, leurs corps détruits ou dissimulés.

tout prix, en érigeant la torture en système, le nationalisme indépendantiste algérien dans la « capitale » coloniale.

Mais si la participation de Le Pen à la « bataille d'Alger¹ » n'est sans aucun doute qu'un « point de détail » dans l'histoire de cette dernière, elle n'en est évidemment pas un dans sa biographie politique. Ni, surtout, dans l'histoire du lepénisme, dont la matrice coloniale est aujourd'hui trop souvent ignorée, alors qu'il triomphe idéologiquement sous nos yeux et que son dernier avatar est aux portes du pouvoir.

¹ Je n'utiliserai qu'entre guillemets cette appellation « bataille d'Alger », directement héritée de la propagande de guerre française, mais malheureusement devenue incontournable, à laquelle l'historien Gilbert Meynier préférait avec raison celle de « grande répression d'Alger ». Il en ira également ainsi d'autres termes empruntés à la langue coloniale, tels que « musulmans », « Européens », « terroristes », « rébellion » ou « suspects ».

LE PEN RATTRAPÉ PAR SON PASSÉ

1984-2004

« En deux mots, ce serait insulter Jean-Marie Le Pen que de ne pas le traiter de tortionnaire. »

Pierre Vidal-Naquet, *Lettre à Jean-Jacques de Félice*, 1988.

Presque tous les officiers qui firent comme Le Pen la « guerre antsubversive » en Algérie coulèrent après 1962 des jours tranquilles. Leurs crimes amnistiés, souvent peu documentés, furent oubliés. Certains d'entre eux furent même héroïsés, couverts d'honneurs et promus aux plus hauts grades de l'armée. Aucun d'entre eux n'était comme Le Pen au moment des faits un élu de la République et, surtout, n'eut ensuite la carrière politique de celui qui parvint au second tour de l'élection présidentielle française en 2002, en réactivant l'arabophobie coloniale. Être rattrapé publiquement par son passé tortionnaire fut la rançon de la gloire de Le Pen.

1957-1962 : premières accusations et revendications de la torture par Le Pen

Récemment élu député poujadiste du V^e arrondissement de Paris, Jean-Marie Le Pen n'est à Alger ni un appelé du contingent ni un militaire de carrière. Réserviste de l'armée, il s'est engagé en Algérie, comme il l'avait déjà fait en 1954 et 1955 en Indochine, dans le 1^{er} régiment étranger parachutiste (1^{er} REP), où il a le grade de lieutenant. Arrivé à Alger le 28 décembre 1956, il rentre à Paris le 31 mars 1957¹. Bien qu'assez bref, son séjour ne passe pas inaperçu.

Dès le mois de mars 1957, de graves violences illégales perpétrées par le lieutenant Le Pen sont documentées par deux dépôts de plainte enregistrés par le commissaire principal d'Alger, dont celle lue sur Antenne 2 en 1984. Les plaignants sont Abdennour Yahiaoui, 17 ans, déjà cité, et Ahmed Bouali ben Ameur, 37 ans, veilleur de nuit à l'hôtel Albert 1^{er}. Ce dernier affirme avoir été brutalisé et « mis au tombeau² » par Le Pen à la villa Sésini, alors déjà connue pour être un haut lieu de la torture.

En juin de la même année, d'autres agissements semblables sont dénoncés dans un article du périodique clandestin du Front de libération nationale (FLN), *Résistance algérienne*, auquel la qualité d'élus de la République française

¹ Nous revenons plus longuement sur l'engagement de Le Pen dans le 1^{er} REP au chapitre « Le Pen dans la "bataille d'Alger" ».

² Voir chapitre « Le Pen dans la "bataille d'Alger" ».

du lieutenant Le Pen n'a pas échappé. Sous le titre « Le Pen, député à Paris... tortionnaire à Alger », on y lit une description du fonctionnement d'un autre centre de torture, la villa Les Roses, où officia ce lieutenant du 1^{er} REP. Le FLN y énumère d'épouvantables sévices subis par des Algériens dans cette villa, notamment par un certain « Dahman », en février 1957. Cet article est reproduit en 1960 dans *La pacification. Livre noir de six années de guerre en Algérie* de Hafid Keramane¹. Enfin, dans son numéro de juin-juillet 1962, le périodique *Vérité-liberté. Cahiers d'informations sur la guerre d'Algérie*, lui aussi clandestin et animé notamment par l'historien Pierre Vidal-Naquet, titre « Le Pen : député tortionnaire ». Il reproduit l'intégralité des rapports du commissaire principal d'Alger René Gille, communiqués par Paul Teitgen, ancien haut fonctionnaire à la préfecture d'Alger et témoin majeur des exactions des militaires.

Mais, comme on le lui rappellera ensuite à de nombreuses reprises, son activité tortionnaire n'a pas seulement été dénoncée par le FLN ou par ces opposants à la « sale guerre » que les militaires qualifiaient de « belles âmes » parisiennes. Le Pen lui-même l'a en effet revendiquée publiquement et de la plus claire des façons, peu après son retour d'Algérie, en 1957, puis de nouveau en 1962.

¹ Un livre publié à Lausanne par La cité, grâce à l'éditeur Nils Andersson, comme bien d'autres publications victimes de la censure française. Il a été réédité par Les petits matins en 2013, avec une préface de Nils Andersson.

Au printemps 1957, alors que ce que l'on commence à appeler la « bataille d'Alger » fait encore rage, une campagne d'opinion est menée en métropole contre un usage de la torture que l'on découvre massif. Plusieurs personnalités dénoncent une pratique qu'elles croyaient, disent-elles, une exclusivité de la Gestapo, ignorant de façon significative qu'elle était en réalité en usage dans l'empire colonial bien avant le nazisme, particulièrement en Algérie¹.

Ainsi, au mois de mai, lors d'un débat public sur la torture retranscrit par *Le Monde*, Le Pen prend la parole, se présentant comme « officier de renseignement des parachutistes, responsable des opérations dans une célèbre maison du boulevard Garibaldi² à Alger, redoutée des terroristes algériens ». Puis il justifie l'usage de la torture, selon une interprétation des faits déjà bien rodée et destinée à faire fortune : « Nous avons reçu une mission de police et nous l'avons accomplie, selon un impératif d'efficacité qui exige des moyens illégaux... S'il faut user de violence pour

¹ Particulièrement par la police d'Algérie, comme en attestent notamment deux rapports officiels de 1955, dont l'un proposait de légaliser la torture. Voir Pierre Vidal-Naquet [1962], *La raison d'État. Textes publiés par le comité Maurice Audin*, La découverte, 2002, p. 63 et 78. Après 1962, la torture à l'électricité de colonisés par les forces de l'ordre françaises, à l'aide cette fois d'un « pistolet électrique », sorte de « gégène portable », est encore attestée en 1988 en Nouvelle-Calédonie, sur des indépendantistes kanaks, lors de l'affaire d'Ouvéa (« Matraques et pistolets électriques », *Le Monde*, 6 août 1988).»

² Il s'agit d'une probable erreur de transcription du *Monde* ou d'une confusion de l'intéressé : la compagnie de Le Pen cantonnait à la villa Les Roses, à proximité du boulevard Gallieni et non du boulevard Garibaldi.

découvrir un nid de bombes, s'il faut torturer un homme pour en sauver cent, la torture est inévitable, et donc, dans les conditions anormales où l'on nous demande d'agir, elle est juste¹. » Le 12 juin 1957, le député Le Pen déclare encore, cette fois à l'Assemblée nationale : « J'étais à Alger officier des renseignements de la 10^e division aéroportée et, comme tel, je dois être aux yeux d'un certain nombre de nos collègues ce qui pourrait être le mélange d'un officier SS et d'un agent de la Gestapo². »

Cinq ans plus tard, le 9 novembre 1962, une fois la guerre terminée et l'impunité garantie par une amnistie, en campagne pour des élections législatives, il se fait encore plus précis, s'incriminant explicitement lui-même dans le journal *Combat* : « Je n'ai rien à cacher. *J'ai torturé* parce qu'il fallait le faire. Quand on amène quelqu'un qui vient de poser vingt bombes qui peuvent éclater d'un moment à l'autre, et qu'il ne veut pas parler, il faut employer des moyens exceptionnels pour l'y contraindre. C'est celui qui s'y refuse qui est le plus criminel, car il a sur les mains le sang des dizaines de victimes dont la mort aurait pu être évitée. »

C'est là très exactement l'argumentaire mis en circulation en mars 1957 par le général Massu et ses officiers de la 10^e division parachutiste pour se défendre de l'accusation d'agir avec les Algériens comme jadis l'occupant nazi avec

¹ *Le Monde* du 30 mai 1957.

² Cité par Roland Rappaport, *Le Monde*, 26 juin 2002.

les résistants français : l'invocation rituelle d'un « scénario de la bombe à retardement », censé démontrer la nécessité de la torture, mais qui s'avère complètement imaginaire. On le sait, aucun cas précis n'a en effet jamais été apporté à l'appui de cette « fable perverse des tortionnaires » qui prétend justifier au nom d'une lutte « contre le terrorisme » une pratique visant en réalité elle-même à terroriser¹.

Cette thèse de la torture nécessaire était le plus souvent doublée d'une seconde dans l'argumentaire des militaires, censée l'atténuer : celle d'une torture à la française, aseptisée, bénigne et acceptable, d'une torture relative. Les méthodes employées par les militaires français n'auraient en effet pas mérité le vilain nom de torture, mais seulement celui d'interrogatoire « poussé » ou « contraint ». Le général Massu affirma par exemple le plus sérieusement du monde avoir testé sur lui-même la « gégène » et n'en avoir pas souffert. Un militaire en a témoigné, on enseignait alors bel et bien aux officiers la théorie et la pratique de « la torture humaine » dans le centre de formation à la « guerre antisubversive » de Philippeville (Skikda), dirigé par Marcel Bigeard : « On

¹ La formule « fable perverse des tortionnaires » est de Michel Terestchenko, dans *Du bon usage de la torture ou Comment les démocraties justifient l'injustifiable*, La découverte, 2007. Sur « the ticking bomb scenario » et ses nombreux usages, voir notamment : Ron E. Hassner, « The Myth of the Ticking Bomb », *The Washington Quarterly*, 2 janvier 2018, vol. 41, n° 1, p. 8394, et Hannah Matthew, « Torture and the Ticking Bomb : The War on Terrorism as a Geographical Imagination of Power/Knowledge », *Annals of the Association of American Geographers*, 2006, vol. 96, n° 3, p. 622-640.

nous expliquait, pendant les cours sur le renseignement, qu'il y avait une torture humaine. [...] Voici les notes que j'ai prises pendant le cours [...]. Le capitaine L... nous a donné cinq points que j'ai là, de façon précise, avec les objections et les réponses : "1. Il faut que la torture soit propre. 2. Qu'elle ne se passe pas en présence de jeunes. 3. Qu'elle ne se passe pas en présence de sadiques. 4. Qu'elle soit faite par un officier ou par quelqu'un de responsable. 5. Et surtout qu'elle soit *humaine*, c'est-à-dire qu'elle cesse dès que le type a parlé et surtout qu'elle ne laisse pas de traces. Moyennant quoi – conclusion – vous avez droit à l'eau et à l'électricité"¹. »

Peu après sa déclaration tonitruante à *Combat*, sans doute rappelé au respect des règles de l'omerta en vigueur chez les militaires, Le Pen estime nécessaire de faire ce pseudo-démenti : « les méthodes de contraintes utilisées [...] n'ont, dans les unités que j'ai personnellement connues, jamais pu être assimilées à des tortures² ». Cette argutie sémantique sur le mot torture fonda ensuite constamment ses dénégations, toujours délibérément très ambiguës. Et elle lui permit de gagner plusieurs procès en diffamation, jusqu'à ce qu'un tribunal la rejette en 2000³.

¹ *Témoignage chrétien*, propos recueillis par Robert Barrat, 16 décembre 1959, cités par Pierre Vidal-Naquet [1975] in *Les crimes de l'armée française. Algérie, 1954-1962*, La découverte, 2006.

² Droit de réponse à *Combat*, cité sans date par Philippe Cohen et Pierre Péan, *Le Pen. Une histoire française*, Robert Laffont, 2012, p. 82.

³ Voir *infra*.

1962-1984 : amnistie et amnésie

Les accusations et ces aveux de l'intéressé n'ont alors guère d'écho. Puis, comme presque tout ce qui a trait à cette guerre, ils sont engloutis dans une indifférence quasi générale. En 1962, la page des « événements d'Algérie » et de son cortège d'horreurs est précipitamment tournée pour qu'on ne puisse pas la lire.

C'est le choix politique du général de Gaulle. La page est d'abord tournée de la plus radicale des façons dans l'ordre judiciaire : dès le 22 mars 1962, soit trois jours après les Accords d'Évian qui mettent fin à la guerre d'Algérie, l'État français commence à prendre une série de mesures d'amnistie qui garantissent l'impunité judiciaire la plus complète aux membres des forces de l'ordre françaises auteurs de crimes et délits durant les « événements d'Algérie ».

Jusque-là, même si le pouvoir politique a couvert et même encouragé ces actes, ceux-ci demeurent bel et bien illégaux. Une menace de poursuites plane encore sur les militaires accusés de torture et d'exécutions extrajudiciaires. Notamment sur tous ceux qui sont impliqués dans une affaire dans laquelle la justice est encore saisie, celle de la disparition maquillée en évasion de l'universitaire d'origine européenne et membre du Parti communiste algérien (PCA) Maurice Audin, torturé et assassiné en juin 1957 à Alger¹.

¹ Pierre Vidal-Naquet [1958], *L'affaire Audin*, Minit, 1989.

Les mesures d'amnistie écartent définitivement cette menace : si la torture et les exécutions sommaires restent bien sûr pénalement des crimes aux yeux de la loi française, ce n'est plus le cas si elles ont été commises en relation avec le « maintien de l'ordre » en Algérie.

C'est une véritable « autoamnistie » à laquelle procède un État français souhaitant effacer jusqu'au souvenir des crimes commis en son nom par ses agents. Elle est encore consolidée et élargie par trois lois en quatre ans dans les années 1960, puis par une quatrième en 1982¹, par laquelle le président Mitterrand réhabilite les criminels membres de l'Organisation de l'armée secrète (OAS)².

Ces mesures ne se bornent pas à assurer l'impunité à des militaires dont on craint les réactions factieuses encore longtemps après le « putsch des généraux » d'avril 1961. L'amnistie a une portée politique et mémorielle considérable et délibérée : elle impose l'oubli à la société, ou du moins le tente-t-elle avec un certain succès, et perpétue après la guerre une bonne conscience nationale fondée sur

¹ Pour une analyse juridique approfondie des lois d'amnistie, voir Catherine Teitgen-Colly, « Les accords d'Évian et les amnisties », in Gilles Manceron, Pierre Mansat et Catherine Teitgen-Colly (dir.), *Les disparus de la guerre d'Algérie, suivi de La bataille des archives 2018-2021*, L'harmattan, 2021, p. 95-116.

² L'OAS est une organisation terroriste clandestine française proche de l'extrême droite créée en 1961 et visant à empêcher l'indépendance de l'Algérie. Voir notamment : Alain Ruscio, *Nostalgie. L'interminable histoire de l'OAS*, La découverte, 2015.

le déni des crimes commis. Plaignants et témoins ne viendront jamais raconter les exactions dans les tribunaux et devant l'opinion. Et l'on sera même dissuadé par la menace de poursuites en diffamation d'évoquer publiquement ces crimes. L'amnistie contribuera puissamment – de même qu'une interdiction de fait d'accéder aux archives civiles et militaires compromettantes¹ – à garantir l'omerta durant les deux décennies qui suivirent l'Indépendance algérienne.

Dans ces conditions, les acteurs militaires français de la « bataille d'Alger » continuent après la guerre à être couverts d'honneurs. Ils sont littéralement héroïsés par la fabrique d'un légendaire « para » extrêmement populaire. Les mémoires du général Massu, publiés en 1971 sous le titre *La vraie bataille d'Alger*, sont un énorme best-seller. Il en va également ainsi des romans du journaliste et ancien militaire Jean Lartéguy, dont *Les centurions* dépassent le million d'exemplaires vendus et sont traduits en de nombreuses langues².

Certes, lors du dixième anniversaire de la fin de la guerre, en 1972, en réaction à la publication des mémoires de Massu, l'écrivain Jules Roy, dans un violent pamphlet, et Pierre

¹ Voir notamment Fabrice Riceputi, *Ici on noya les Algériens. La bataille de Jean-Luc Einaudi pour la reconnaissance du massacre policier et raciste du 17 octobre 1961*, le passager clandestin, 2021, chapitre « La bataille des archives ».

² Voir notamment Jérémy Rubenstein, « La doctrina militar francesa popularizada. La influencia de las novelas de Jean Lartéguy en Argentina », *Nuevo Mundo Mundos Nuevos*, colloques, mis en ligne le 6 juin 2017.

Vidal-Naquet, dans la presse et dans son livre *La torture dans la République*, tentent de revenir sur les crimes de torture et d'exécution sommaire en Algérie¹. La même année sort le film *Avoir vingt ans dans les Aurès* de René Vautier². En 1974, le périodique de la Ligue communiste *Rouge* traite Le Pen lui-même de «tortionnaire». Mais l'écho de ces rappels reste très limité.

Aussi, quand en 1984 Le Pen en appelle au respect des héros français de la «bataille d'Alger» à la télévision, il sait qu'il est soutenu par une large part de l'opinion publique. Particulièrement par l'électorat des «rapatriés d'Algérie» et des militaires et anciens militaires, qu'il espère sans doute capter encore davantage à la faveur de cette polémique sur son passé de défenseur de l'Algérie française.

1 Jules Roy, *J'accuse le général Massu*, Seuil, 1972, et Pierre Vidal-Naquet, *La torture dans la République. Essai d'histoire et de politique contemporaine, 1954-1962*, Minuit, 1972.

2 Ce film de René Vautier montre comment l'armée parvint à faire accepter à de jeunes appelés de commettre les pires violences. Vautier s'est inspiré du livre *Le désert à l'aube*, de Noël Favrelière, qui relate comment, en août 1956, il a déserté et libéré un prisonnier «rebelle» algérien qu'on lui avait ordonné d'exécuter. Publié en 1960 aux éditions de Minuit, l'ouvrage fut alors saisi et sa diffusion interdite.

1984-1985 : premières révélations, premières poursuites judiciaires

Sur le plan judiciaire, Le Pen n'a donc rien à craindre pour lui-même de l'accusation d'avoir été un tortionnaire. Pas plus, pense-t-il alors, que sur le plan politique. Le fait ne saurait troubler le noyau dur des cadres et militants du Front national (FN), dans lequel on trouve nombre d'anciens d'Indochine et d'Algérie, bien au contraire. Son passage à *L'heure de vérité* sur Antenne 2 semble du reste avoir provoqué un afflux d'adhésions au parti d'extrême droite. De plus, les seules accusations alors précisément documentées sont peu nombreuses, anciennes et publiées dans le contexte d'une guerre de propagande et donc aisément contestables. Par ailleurs, la mémoire vive de la Résistance et de la terreur nazie, qui jouait encore un rôle majeur dans la protestation contre la torture dans les années 1950, s'est alors quelque peu estompée. Enfin, comme on l'a vu, depuis 1962, l'opinion publique française est majoritairement indifférente aux crimes commis durant la guerre.

Un début d'anamnèse

L'évocation du passé « algérien » de Le Pen dans l'émission phare de la télévision française en 1984 est pourtant l'un des signes du changement qui commence timidement à s'opérer dans le rapport de la société française à la guerre

d'Algérie. Les années 1980 voient en effet se produire les premières tentatives de faire revenir à la mémoire collective et dans le débat public les réalités honteuses de cette guerre coloniale. Et ce sont précisément les progrès de Le Pen et du lepénisme qui sont largement les déclencheurs de ce retour très politique.

Selon les mots de l'idéologue fasciste François Duprat, membre du Front national, la défense de l'empire et de l'Algérie coloniale a, dès les années 1950, «lavé» l'extrême droite française de «la lourde hypothèque de Vichy et de la Collaboration» et lui a permis à nouveau de «faire appel au nationalisme¹». Ainsi qu'au racisme, aurait-il pu ajouter.

Le Front national progresse en effet électoralement en réactivant très consciemment un racisme antiarabe directement hérité de la domination coloniale et qui a renvoyé au second plan un antisémitisme devenu infamant en 1945. L'ennemi principal n'est plus le juif, mais «l'immigré» maghrébin. La propagande anti-immigration opère, selon les termes de l'historienne Valérie Igounet, «un parallèle entre les ennemis d'hier et ceux d'aujourd'hui²». Dans l'imaginaire politique véhiculé par le FN, «la lutte contre

1 Cité par Gilles Bresson et Christian Lionet, *Le Pen. Une biographie*, Seuil, 1994, p. 214.

2 Valérie Igounet «Entre de Gaulle et le FN : la guerre d'Algérie», *Derrière le front*, blog.francetvinfo.fr, 8 novembre 2017. Voir aussi, sur les origines colonialistes du FN, Jean-Paul Gauthier, *Les extrêmes droites en France de 1945 à nos jours*, Syllepse, 2017.

l'immigration» constitue bel et bien une poursuite de la guerre d'Algérie sur le sol français.

En réaction, cette résurgence du racisme inquiète et mobilise désormais une partie significative de la société française, y compris dans l'immigration, d'autant qu'elle s'accompagne de nombreux crimes racistes très souvent impunis. En témoigne notamment le succès de la grande Marche pour l'égalité et contre le racisme en 1983¹. Dans le mouvement antiraciste, les références au passé colonial et à ses crimes se multiplient. La lutte antiraciste incite militants et journalistes de gauche à défier l'omerta en vigueur depuis 1962, notamment en sortant du placard le passé honteux d'une partie du personnel politique alors en place.

C'est ainsi que la carrière coloniale de Maurice Papon, ancien ministre de Valéry Giscard d'Estaing, mis en cause pour son rôle dans la déportation des juifs de Gironde vers Drancy, dernière étape avant Auschwitz, refait elle aussi surface. En 1986, le chercheur indépendant Jean-Luc Einaudi parcourt l'Algérie pour recueillir des témoignages sur le centre de torture de la ferme Ameziane à Constantine, où Papon fut préfet jusqu'en 1958, ainsi que sur le massacre « oublié » de manifestants algériens que ce dernier dirigea comme préfet de Paris le 17 octobre 1961. En 1985, Einaudi fait aussi redécouvrir l'affaire Fernand Iveton, cet ouvrier

¹ Surnommée « marche des beurs » par les médias, cette manifestation antiraciste auto-organisée par la jeunesse des quartiers populaires s'est déroulée en France du 15 octobre 1983 au 3 décembre 1983.

communiste algérien d'origine européenne condamné à mort et exécuté «pour l'exemple» en 1957, avec l'aval de François Mitterrand¹. On redécouvre ainsi que ce dernier fut ministre de l'Intérieur puis de la Justice dans les gouvernements qui intensifièrent la terreur répressive en Algérie. Le passé tortionnaire en Indochine et en Algérie de Marcel Bigeard, ancien secrétaire d'État de Valéry Giscard d'Estaing et député, est aussi mis en accusation².

Les victimes de Le Pen s'expriment

Au début des années 1980, un autre Français anticolonialiste, le cinéaste René Vautier, collecte pour sa part la parole des victimes de Le Pen. Dès 1956, il avait rejoint l'insurrection algérienne, puis, après l'Indépendance, avait dirigé le Centre audiovisuel d'Alger de 1962 à 1965. Il retourne alors longuement en Algérie et y filme des dizaines d'heures d'entretiens avec des témoins eux-mêmes victimes de la torture.

1 Voir Fabrice Riceputi, *Ici on noya les Algériens*, op. cit. Jean-Luc Einaudi, *Pour l'exemple. L'affaire Fernand Iveton*, préface de Pierre Vidal-Naquet, L'Harmattan, 1985, est toujours le seul livre d'historien publié sur cette affaire et a notamment inspiré le récit de Joseph Andras, *De nos frères blessés*, Actes Sud, 2016.

2 Rappelons que Marcel Bigeard a donné son nom à un procédé de disparition des corps d'Algériens lestés et jetés dans la mer : les « crevettes-Bigeard ». Il est l'auteur d'un *Manuel de contre-guérilla*, Baconnier, 1957, qui justifie l'emploi de la torture, enseigné en Algérie au camp Jeanne-d'Arc de Philippeville. Voir Alain Ruscio, « Deux ou trois choses que nous savons du général Bigeard », *Cahiers d'histoire, revue d'histoire critique*, n° 118, 2012.

Vautier veut faire « une histoire audiovisuelle de la guerre d'Algérie racontée par ceux qui, Français ou Algériens, l'ont vécue dans leur chair¹ ».

Parmi eux, certains accusent nommément Le Pen. Son nom, comme celui d'autres anciens tortionnaires, circule en effet beaucoup parmi les anciens moudjahidine (anciens combattants du FLN). Sa récente notoriété politique suscite en Algérie une émotion qui ne fera que croître avec les années. De ces témoignages, Vautier fait un film, qu'il intitule *À propos... de l'autre détail*, en référence aux propos négationnistes tenus par le leader d'extrême droite en 1987 sur les chambres à gaz nazies comme « détail » dans l'histoire de la deuxième guerre mondiale. Avec ce titre, il suggère que le fait que l'homme qui promeut le racisme en France ait commencé sa vie politique en participant à une effroyable guerre coloniale en Algérie n'est pas, lui non plus, un détail.

En interrogeant des Algériens, le cinéaste français René Vautier fait, comme le chercheur Jean-Luc Einaudi, œuvre de pionnier. Accorder du crédit à une parole algérienne est encore une démarche des plus rares en France, généralement assimilée durant la guerre, et encore bien après elle par certains, à une forme d'intelligence avec l'ennemi. Alors que les militaires français restent silencieux ou nient les faits, que les archives civiles et militaires sont par définition

¹ Cité par Marie Chominot, introduction au coffret livre-DVD de l'œuvre de René Vautier édité par Les mutins de Pangée en 2022.

muettes sur les actes illégaux commis par l'armée française, et qu'elles sont, de plus, presque impossibles à consulter, des journalistes vont ainsi oser documenter les événements en se tournant vers ceux qui furent leurs témoins directs et souvent leurs victimes. La bataille contre le racisme menée dans ces années fait que cette parole peut désormais être entendue et crue, tout au moins par une large fraction de l'opinion française. Ainsi commence à se rassembler, à coups de «révélations» retentissantes, l'accablant dossier des témoignages sur les agissements du lieutenant Le Pen.

Six mois après son «heure de vérité», Le Pen est élu député européen. Les 4, 11 et 18 juillet 1984, *Le Canard enchaîné* publie une série d'articles qui, sous la plume de Louis-Marie Horeau, reviennent sur son passé en Algérie. L'un d'eux est titré : «Un émule de Barbie va-t-il entrer à l'Assemblée européenne?», en référence au «boucher de Lyon», le SS Klaus Barbie, extradé de Bolivie l'année précédente et qui sera condamné en 1987 pour crime contre l'humanité. *Le Canard* reproduit notamment l'extrait, déjà cité, de *La pacification* de Hafid Keramane reprenant l'article de *Résistance algérienne* de juin 1957. *Le Canard enchaîné* recueille également des récits de victimes de Le Pen qui viendront ensuite témoigner au procès en diffamation que ce dernier intentera au journal.

Quelques mois plus tard, c'est le quotidien de gauche *Libération* qui revient à la charge, sous la plume du reporter Lionel Duroy, avec le concours de la correspondante à

Alger Joëlle Stolz. Duroy connaît bien l'Algérie, de même que, par son milieu familial d'origine, l'extrême droite nostalgique de l'Algérie française comme du pétainisme. En 1982, il a notamment publié une enquête dans *Libération* sur un charnier où 1200 corps, portant les traces de tortures et d'exécutions, ont été découverts dans l'enceinte d'un ancien camp de l'armée française, à Khenchela, dans les Aurès. En 1984, il est encore allé en Algérie pour enquêter sur l'insurrection algérienne de la « Toussaint rouge » dont on commémorait le trentième anniversaire.

Cette fois, il a retrouvé à Alger des hommes qui affirment avoir été torturés sur ordre de Le Pen et même parfois par ce dernier. Lionel Duroy et Joëlle Stolz indiquent tous deux aujourd'hui que les autorités algériennes, qui suivaient de très près les activités des journalistes accrédités à Alger, ne leur ont pas semblé enchantées par cette enquête¹. Ce sera aussi le sentiment vingt ans plus tard de la journaliste Florence Beaugé. De fait, elles n'intervinrent jamais dans la polémique concernant Le Pen qui s'ouvrait en France².

À l'issue de longs entretiens, ces Algériens ont accepté de témoigner dans *Libération* et d'y voir leurs photos publiées.

1 Entretiens de l'auteur avec Lionel Duroy, 27 juin 2023, et avec Joëlle Stolz, 25 juillet 2023.

2 On peut tenir pour symptomatique d'une certaine distance des autorités algériennes avec cette affaire le fait qu'aujourd'hui le fameux poignard de Le Pen (voir-ci contre), déposé au Musée national du Moudjahid d'Alger, n'y soit pas exposé.

Le 12 février 1985, le journal titre à la une et en gros caractères : « Torturés par Le Pen ». Il publie les récits de cinq de ses victimes. Tous décrivent leur arrestation et leur terrible supplice de façon très circonstanciée. L'un d'eux raconte aussi l'exécution sommaire d'un détenu commise sous ses yeux par le lieutenant Le Pen.

Le 20 mars suivant, *Libération* complète son enquête. Un nouveau témoignage relate la torture par Le Pen d'Ahmed Moulay dans sa propre maison de la Casbah, suivie de son exécution sommaire. Son fils, qui fut témoin des faits, montre à Lionel Duroy ce que ce dernier authentifie comme étant un poignard des Jeunesses hitlériennes. Il porte sur sa lame l'inscription « JM Le Pen 1^{er} REP ». Et il le détient, lui dit-il, depuis que Le Pen l'a perdu dans sa maison durant cette nuit de mars 1957.

Un autre témoin, quant à lui hollandais, s'est adressé spontanément à Lionel Duroy : il s'agit de l'ancien légionnaire Wilhelmus Vaal, qui a servi à Alger dans le même régiment que Le Pen. Il dit avoir constaté chez ce dernier un acharnement qu'il juge hors du commun lors des séances de torture.

Enfin, un document inédit est reproduit : l'attestation fournie en 1966 par l'ancien maire d'Alger Jacques Chevallier à Boukhalfa Hadj, un agent municipal demeuré quasi aveugle à la suite de tortures. Le responsable de son supplice y est identifié par Chevallier comme étant le lieutenant Le Pen.

C'est la première fois que la parole est donnée en France à des témoins algériens dans cette affaire. Plus encore que la

publication du *Canard enchaîné*, l'enquête de *Libération* a un écho considérable. Elle fait le soir même les gros titres de tous les médias français. L'historien Pierre Vidal-Naquet, auteur de plusieurs livres sur la torture en Algérie et dont l'expertise est difficilement contestable, déclare n'avoir aucun doute sur la véracité des témoignages. Le général Jacques Massu vole à sa façon au secours de Le Pen, avançant qu'il y a « torture et torture » et que ces témoins « n'ont pas été terriblement torturés puisqu'ils se portent très bien vingt-huit ans après ». Le Pen, qui estime que *Libération* pratique un « terrorisme intellectuel et politique », décide d'attaquer le journal en diffamation, de même que *Le Canard*.

Premières poursuites en diffamation

Désormais, il va le faire systématiquement. En effet, les accusations se multiplient et changent de nature : l'atrocité des faits rapportés dans des médias de masse ne peut qu'émouvoir largement l'opinion publique. Ils sont racontés non plus seulement par des rapports de police se contentant d'enregistrer des déclarations ou par un périodique de propagande du FLN, mais par des victimes en chair et en os, dont on voit les visages et qui reviennent avec d'indéniables accents de vérité sur un moment éminemment douloureux de leur vie. Ceux-là, plus de quarante ans après les faits, ne sont plus des « ennemis ».

Dans une société globalement moins tolérante à l'égard de la torture, ces révélations peuvent nuire à l'image de celui qui vise désormais la présidentielle. Y compris au sein de son parti et de son électorat. D'après l'historienne du FN Valérie Igounet, «de nombreux courriers de militants et de sympathisants manifestent leur trouble¹».

Selon une stratégie éprouvée, Le Pen se présente comme la victime d'une «machination» ourdie par la gauche et des médias qui le harcèlent sur cette affaire comme sur bien d'autres. Il estime donc que le rappel de faits qu'il avait jadis revendiqués porte à présent «atteinte à son honneur et à sa considération». À partir de 1984 et pendant vingt ans, il intente tellement de procès en diffamation qu'un compte-rendu exhaustif de tous les jugements prononcés en première instance, en appel et en cassation, soit plusieurs dizaines au total, occuperait un livre entier.

Rappelons que d'autres personnalités accusées comme lui d'agissements criminels durant la guerre d'Indépendance algérienne le suivirent ensuite sur cette voie procédurière, avec des fortunes diverses : l'ancien ministre Maurice Papon, en 1999, poursuivit Jean-Luc Einaudi qui rappelait son rôle prépondérant dans le massacre de manifestants algériens à Paris le 17 octobre 1961. Plus tard, le général Maurice Schmitt, ancien chef d'état-major de François Mitterrand, fit

¹ Valérie Igounet, «Le poids des “unes”, le choc des urnes ?», *Derrière le front*, 2 août 2016.

de même contre ceux qui, se fondant sur des témoignages de ses victimes, l'accusaient d'avoir lui aussi torturé à Alger dans une salle de classe de l'école Sarouy à l'été 1957¹.

Ces poursuites sont engagées avec l'assurance dont jouissent depuis la fin de la guerre ceux qui se savent à l'abri de tout procès concernant les crimes qui leurs sont imputés. Ces derniers sont en effet à la fois amnistiés et prescrits. La France exclut alors opportunément qu'on puisse qualifier de crimes contre l'humanité – les seuls qui demeurent imprescriptibles – des faits commis en dehors de la deuxième guerre mondiale.

D'où un contexte judiciaire absurde, dans lequel on est condamné non pour avoir commis des crimes, mais pour les avoir avoués. Ainsi, le général Paul Aussaresses reconnut en 2001 avoir dirigé à Alger en 1957 un véritable escadron de la mort et ordonné un grand nombre de supplices et d'assassinats, mais ne fut condamné qu'à une amende pour « complicité d'apologie de crimes de guerre ».

Au vu de la loi et de la jurisprudence, Jean-Marie Le Pen a de grandes chances de l'emporter. Et toute victoire est bonne à prendre sur le complot médiatique qu'il dénonce à grands cris. Ses accusateurs n'auront en effet pas le droit « d'offrir » au tribunal la preuve de la véracité des faits rapportés dans leurs publications. Selon la loi du 29 juillet 1881

¹ Voir notamment « Torture : devant la cour d'appel d'Aix, le général Schmitt évoque un "dilemme effroyable" », algeria-watch.org, 13 décembre 2009 (modif. le 4 juin 2018).

sur la presse, dans le cas de faits amnistiés et prescrits, ne seront jugés par le tribunal que la bonne foi de l'auteur de la publication, la modération de son propos et la légitimité du but recherché. Autre avantage escompté : les procès seront une tribune politique pour le Front national. Le Pen y fera défiler des victimes d'attentats du FLN et exhiber les atrocités commises par les « terroristes », afin de mobiliser encore davantage autour de lui le puissant courant nostalgique de l'Algérie française dont il se veut le porte-parole.

Pourtant, à la surprise générale, *Le Canard enchaîné* en avril 1985 puis *Libération* en juillet de la même année sont relaxés en première instance. La défense de Le Pen a bien sûr soutenu la thèse de la torture qui n'en est pas une : il a certes approuvé l'usage antiterroriste de la torture par l'armée, tout en qualifiant ses propres actes non pas de torture, mais seulement de « contrainte ». Durant les audiences, Le Pen, semblant parfois ivre, a par ailleurs multiplié les provocations les plus grossières. À l'une de ses victimes algériennes, Mohamed Moulay, qui passe près de lui, il glisse par exemple à mi-voix : « Celui-là, j'aurais mieux fait de le buter avec son père cette fameuse nuit¹. » Finalement, la 17^e chambre correctionnelle de Paris estime que Le Pen « ne peut se prévaloir d'une atteinte à son honneur » puisqu'il a constamment fait l'apologie du crime qu'on lui impute. Il est débouté.

¹ Entretien de l'auteur avec Florence Beaugé, 31 juillet 2023.

Cependant, deux ans plus tard, la Cour d'appel de Paris annule ce jugement. Avec des attendus qui méritent d'être cités. Ils sont ceux d'une justice qui s'accommode d'une justification de la torture et qui valide les arguties de Le Pen sur la torture relative. Selon ce jugement, depuis 1957, Le Pen « s'est borné à approuver l'utilisation passée de la torture à Alger, considérée à l'époque par certains comme nécessaire à la lutte contre le FLN et à la défense des innocents ». Mais, ajoute le juge entérinant ainsi le pseudo-démenti de Le Pen dans *Combat*, « il n'a jamais revendiqué le fait d'avoir personnellement pratiqué la torture ». Le 15 janvier 1986, Le Pen gagne donc en appel contre *Le Canard* et *Libération*, ce que confirme la Cour de cassation en 1989. Entre-temps, il fait aussi condamner plusieurs autres journaux, un éditeur et des personnalités telles que le journaliste Michel Polac ou encore son ancien congénère parachutiste Jean-Maurice Demarquet, qui avait osé affirmer que, tout comme lui-même, Le Pen en personne avait bel et bien torturé.

Ces succès judiciaires de Le Pen ont sans aucun doute dissuadé ensuite nombre de journaux et d'éditeurs de s'engager sur le sujet. Mais cette stratégie de poursuite systématique, si elle visait vraiment à faire oublier son passé tortionnaire, fut largement contre-productive. Le journaliste Lionel Duroy confie aujourd'hui : « Je me moque d'avoir été condamné. L'important est d'avoir fait

connaître la vérité¹ ». Quelle que soit leur issue, ces procès ont eu pour effet de prolonger durant les nombreuses années que durèrent les procédures l'écho des publications visées. Si les faits reprochés à Le Pen n'ont pas été jugés en eux-mêmes, ils ont néanmoins nécessairement été évoqués et débattus lorsqu'il s'est agi de juger de la bonne foi des enquêtes. Lors des procès du *Canard* et de *Libération*, largement relayés par la presse, tous les témoins algériens cités sont venus raconter longuement leurs terribles supplices. René Vautier a monté pour l'occasion certains des entretiens qu'il avait filmés à Alger et son film a été projeté lors d'une audience. L'ancien secrétaire général à la préfecture d'Alger Paul Teitgen, témoin historique majeur des agissements des militaires, a été entendu, de même que l'historien Pierre Vidal-Naquet, infatigable témoin à charge de Le Pen dans toutes les procédures. En ce sens, alors qu'elle devait en principe empêcher tout rappel des faits dans les prétoires, l'amnistie fut, du fait du plaignant lui-même, partiellement contournée.

¹ *Ibid.*

Années 1990 : changement de paradigme

Après ces condamnations, plus rien de notable n'est publié durant près de vingt ans. Jusqu'à ce que, le 21 avril 2002, le chef du Front national devance Lionel Jospin au premier tour de l'élection présidentielle et s'apprête à affronter Jacques Chirac au second tour, le 5 mai. Le passé tortionnaire de Le Pen refait alors surface. Mais le paysage politique et mémoriel n'est plus le même.

Depuis 1985, beaucoup de choses ont en effet changé dans le regard porté sur les méthodes employées par la France durant la guerre d'Indépendance algérienne. Dans le champ politique, le discours de Jacques Chirac en 1995, reconnaissant enfin la complicité de l'État français dans la perpétration de la Shoah, a stimulé une autre exigence de vérité, concernant cette fois les crimes de la colonisation, particulièrement en Algérie. Le procès de Maurice Papon, inculpé de complicité de crime contre l'humanité, a vu en 1997 se télescoper ces deux passés honteux. En effet, une mémorable déposition de Jean-Luc Einaudi révéla au grand public l'existence d'un massacre de manifestants algériens à Paris en octobre 1961 et le rôle joué par Papon dans ce crime d'État¹. Dans le champ de la recherche historique, la publication en 1991 de *La bataille de Paris* de Jean-Luc Einaudi et

¹ Voir Fabrice Riceputi, *Ici on noya les Algériens*, *op. cit.*

celle de *La gangrène et l'oubli* de Benjamin Stora indiquent que la guerre d'Algérie et ses aspects occultés commencent enfin à faire partie du «territoire de l'historien» français. Ils sont suivis par les travaux des historiennes Claire Mauss-Copeaux sur les appelés en Algérie, ceux de Sylvie Thénault sur la «drôle de justice» durant la guerre, et ceux de Raphaëlle Branche sur la torture¹.

La thèse de cette dernière, traitant de «la torture et l'armée française durant la guerre d'Algérie» et qui reste aujourd'hui le travail de référence sur la question, est soutenue le 6 décembre 2000 devant un public exceptionnellement nombreux. Car, tout au long de cette année-là, la torture en Algérie a fait parler d'elle en France comme jamais depuis 1957.

Les enquêtes de Florence Beaugé

«Elle avait disparu en 1962. Elle est revenue à la première page des journaux en l'an 2000. Qui? La torture.» Ainsi Pierre Vidal-Naquet entame-t-il l'introduction à la réédition de son livre *Les crimes de l'armée française* en 2001. Le retour fracassant de la torture dans le débat français dont il se félicite est essentiellement le fait du travail

¹ Claire Mauss-Copeaux, *Appelés en Algérie. La parole confisquée*, Hachette, 1998; Sylvie Thénault, *Une drôle de justice. Les magistrats dans la guerre d'Algérie*, La découverte, 2001; Raphaëlle Branche [2001], *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Gallimard, 2016.

de la journaliste du *Monde* Florence Beaugé, autrice d'une copieuse série d'enquêtes commencée le 20 juin 2000 et dont elle a raconté l'histoire en 2005 dans son livre *Algérie, une guerre sans gloire*¹.

Le point de départ en est la publication d'un appel à l'aide d'une ancienne victime des exactions des militaires : Louissette Ighilahriz. La journaliste rencontre en 2000 à Alger cette ancienne combattante qui lui raconte comment, pendant trois mois en 1957, elle a été torturée et violée par un certain capitaine Graziani. Elle indique aussi que le général Massu et le colonel Bigeard venaient régulièrement «aux nouvelles» de son interrogatoire. Jusqu'à ce qu'un médecin horrifié par son état la fasse évacuer à l'hôpital Maillot de Bab el-Oued. Ce médecin, se souvient-elle, s'appelait Richaud. Et depuis quarante ans Louissette Ighilahriz cherche en vain à remercier son «sauveur».

Intitulé «Torturée par l'armée française, "Lila" cherche l'homme qui l'a sauvée», l'article a tout pour toucher le public français : une femme y raconte un abominable supplice, met en cause des personnalités éminentes de l'armée française et même, s'agissant de Bigeard, un ancien ministre et député, et a été sauvée par un médecin militaire français qu'elle souhaite ardemment remercier. Ce premier article d'une longue série sera «le catalyseur d'un retour

¹ Florence Beaugé, *Algérie, une guerre sans gloire. Histoire d'une enquête*, Calmann-Lévy, 2005, livre aujourd'hui malheureusement épuisé.

de mémoire inattendu des deux côtés de la Méditerranée», écrit Florence Beaugé.

Le lendemain, si Bigeard dénonce «un tissu de mensonges» et se fait menaçant – je peux «encore mordre», dit-il –, Massu valide le récit de Louissette Ighilahriz. Il identifie le capitaine Richaud, le médecin militaire. Mais, surtout, l'homme qui justifia toujours l'usage de la torture comme un «mal nécessaire» déclare alors au *Monde* : «Quand je repense à l'Algérie, cela me désole. La torture, on pourrait très bien s'en passer. Elle faisait partie d'une certaine ambiance. On aurait pu faire les choses différemment.» Les regrets de Massu sont un événement repris par toute la presse.

Le 23 novembre 2000, *Le Monde* titre à la une : «Torture en Algérie : l'aveu des généraux. Les deux principaux chefs militaires de la bataille d'Alger en 1957 s'expliquent. Les généraux Massu et Aussaresses racontent la torture et les exécutions sommaires. Jacques Massu se déclare favorable à une condamnation par la France de ces pratiques.» Un autre général, qui dirigea un escadron de la mort en lien avec l'état-major de l'armée française, Paul Aussaresses, s'est en effet mis à parler à Florence Beaugé. Avec un stupéfiant cynisme, il revendique un grand nombre d'exactions commises à Alger en 1957, dont l'assassinat de l'avocat Ali Boumendjel et celui du dirigeant du FLN Larbi Ben M'hidi. Il a osé rompre le pacte du silence observé par tous les officiers

supérieurs depuis 1957, ce qui lui vaut insultes et menaces de la part de nombre de ses anciens collègues.

Selon l'expression d'un historien britannique, une véritable « bombe mémorielle à retardement », typique du rapport de la France à son passé colonial, explose alors. L'historien Pierre Vidal-Naquet, les larmes aux yeux, déclare : « Jamais je n'aurais pensé voir cela de mon vivant, même si je n'ai cessé de le souhaiter. »

Le Monde s'emploie alors à crever un véritable abcès national. Il multiplie les articles sur les exactions de l'armée française en Algérie, révélant notamment l'histoire bouleversante de Mohamed Garne, un Algérien « français par le crime » du viol de sa mère. En 2005, après la publication du terrible témoignage d'une certaine « Esméralda », pseudonyme d'Huguette Akkache-Timsit¹, Florence Beaugé enquêtera également sur les accusations de torture portées par cette dernière contre le général Maurice Schmitt, ancien chef d'état-major du président Mitterrand.

¹ H. G. Esméralda, *Un été en enfer. Barbarie à la française. Témoignages sur la généralisation de la torture, Algérie, 1957*, Exils, 2004.

Le coup de grâce

Au printemps 2002 vient le tour de Le Pen¹. Depuis les années 1990, comme jadis René Vautier et Lionel Duroy, Florence Beaugé a souvent entendu mentionner le nom de Jean-Marie Le Pen par les anciens combattants algériens. Peu avant l'élection présidentielle de 2002, elle soumet l'idée d'une enquête sur son cas à Edwy Plenel, alors directeur de la rédaction du *Monde*, qui la valide.

Dans son édition du 4 mai, veille du deuxième tour de l'élection, *Le Monde* titre «Révélations sur Le Pen, tortionnaire en Algérie» et publie plusieurs papiers. Le premier s'intitule «La campagne du chef du FN réveille à Alger le souvenir de la torture». Il rend compte de la sidération qui est alors celle de nombreux Algériens qui connurent la guerre à Alger : «Ils vivent les événements actuels comme un nouveau traumatisme : quarante-cinq ans plus tard, l'un des “tortionnaires d'Algériens” revient au premier plan, impuni, plus fort que jamais. Par le biais des chaînes de télévision françaises, regardées par tous, Le Pen donne aux Algériens l'impression d'être à nouveau en chair et en os parmi eux, de parler à partir d'Alger, d'y rire, d'y bouger...

¹ En 2000 était paru en Algérie un livre intitulé *Torturés par Le Pen*, du journaliste algérien Hamid Bousselham. Ce dernier y a interrogé plusieurs des victimes de Le Pen dont les témoignages avaient pour la plupart déjà été recueillis par Vautier et par *Libération*. Mais il est passé totalement inaperçu en France, où il n'était pas distribué.

libre de ses propos, de ses gestes, et bénéficiant de la respectabilité que lui donne le statut d'homme politique, auréolé de ses 17 % de voix du premier tour. Si le séjour de Jean-Marie Le Pen dans l'Algérie en guerre a été bref [...], il a laissé dans l'ex-colonie française de terribles souvenirs. »

Florence Beaugé a retrouvé à Alger Mohamed Chérif Moulay, l'homme qui en 1985 avait déjà raconté à Lionel Duroy comment, âgé de 12 ans, il fut témoin dans la nuit du 2 au 3 mars 1957, avec toute sa famille dans sa maison de la Casbah, de la torture puis de l'assassinat de son père Ahmed Moulay par Le Pen et ses hommes. Il lui montre aussi le poignard des Jeunesses hitlériennes oublié par Le Pen. Cet objet constitue une preuve matérielle du passage de Le Pen dans la maison de la famille Moulay. Florence Beaugé indique qu'« à terme, il destine l'arme au Musée national du Moudjahid (combattant) d'Alger, car il la considère à présent comme “faisant partie du patrimoine national algérien” ».

Échaudé par la condamnation en diffamation de *Libération*, pour lequel il avait témoigné, Mohamed Moulay, d'abord réticent à reprendre la parole, aide finalement Florence Beaugé à poursuivre son enquête à Alger et à vérifier la crédibilité des témoins. « Aujourd'hui, Mohammed Cherif Moulay sort à nouveau du silence où il était volontairement retombé et se confie au *Monde*. La motivation de cet homme de 57 ans, jeune retraité de la Sonalgaz, est la même : faire savoir qui se cache derrière le candidat Le Pen. En 1985, le chef du Front national venait de remporter un succès lors

des élections européennes. La situation est plus grave à présent, estime-t-il : l'assassin de son père prétend entrer à l'Élysée, alors, dit-il, qu'il a "les mains pleines de sang".»

Le 5 mai 2002, Le Pen est largement battu par Chirac. Quelques jours avant les législatives, le 4 juin 2002, *Le Monde* tire une deuxième salve. Un éditorial écrit par Edwy Plenel introduit l'enquête de Florence Beaugé. Elle touche, écrit-il, à « l'autre grand impensé du XX^e siècle en France [...], celui de la colonisation et notamment de la guerre d'Algérie ». Il poursuit : « Comment ne pas voir, dans l'extraordinaire malaise qui s'est emparé de la France et qui s'est exprimé le 21 avril, les traces d'une nouvelle arabophobie, qui s'ajoute à la vieille judéophobie et contribue à nourrir les fantasmes exploités par le Front national ? Comment, surtout, oublier le passé personnel de son chef en Algérie, qu'attestent maints témoignages, depuis ceux qu'a rendus publics il y a quarante ans l'historien Pierre Vidal-Naquet jusqu'à ceux que produit aujourd'hui *Le Monde* ? »

Suivent quatre témoignages inédits qui relatent des faits de torture et d'exécution sommaire perpétrés en février 1957 dans la Casbah et dans la caserne de Fort-L'Empereur par Le Pen et ses hommes. L'un d'eux mentionne la présence de Paul Aussaresses au côté de Le Pen. Interrogé, le général nie le fait, affirmant qu'il n'a croisé Le Pen qu'à la villa Sésini, mais confirme l'exactitude de la description vestimentaire particulière que fait de lui le témoin cité par Florence Beaugé. Interrogé, Le Pen estime que ces témoignages ne « valent pas

un pet de lapin ». Comme s’y attendait *Le Monde*, il poursuit le journal en diffamation.

Mais le changement politico-mémoriel des années 1990 a aussi affecté la justice. Si la loi sur la diffamation n’a pas changé, la jurisprudence n’est plus la même. Le Pen vient en effet de perdre définitivement deux procès engagés dans la décennie précédente. En novembre 2000, après sept ans de procédure, la Cour de cassation a confirmé la relaxe de l’ancien Premier ministre Michel Rocard, qui l’avait accusé à la télévision en 1992 d’avoir torturé en Algérie. Elle estimait que « la protection de la réputation d’un homme politique doit être conciliée avec la libre discussion de son aptitude à exercer les fonctions pour lesquelles il se présente aux suffrages des électeurs ».

En juin 2001, la même cour a confirmé la relaxe de Pierre Vidal-Naquet. Dans ses mémoires publiées en 1998, *Le trouble et la lumière (1955-1998)*, l’historien évoquait « les activités tortionnaires » de Le Pen. Alors qu’il ne l’avait jamais fait malgré de nombreuses occasions depuis 1962, Le Pen avait cette fois poursuivi l’historien. En 1999, en première instance, alors que la défense de Le Pen usait une fois de plus de l’argument de la torture relative et acceptable, le tribunal rappelait qu’« il a lui-même admis en 1957 et 1962, à une époque où l’opinion publique était moins choquée par de telles révélations, avoir “usé de la violence”, avoir “torturé parce qu’il fallait le faire” ». Enfin, en 2000, la cour d’appel de Paris mettait définitivement fin au faux débat

sémantique sur le mot torture. Elle se référait à la convention internationale contre la torture de 1987, selon laquelle « l'instigation, voire le consentement tacite de l'agent de la fonction publique à l'acte par lequel la douleur et la souffrance sont infligées est qualifiable de torture¹ ».

Le procès du *Monde* s'ouvre en mai 2003. Cette fois, Le Pen n'est pas présent. Les témoins algériens de Florence Beaugé sont, quant à eux, venus à Paris pour témoigner. Pierre Vidal-Naquet et Henri Alleg – l'auteur de *La question*, livre culte dans lequel il a raconté son supplice à Alger en 1957 entre les mains des militaires français – sont venus dire leur certitude de la véracité des témoignages qui accablent Le Pen. À la barre, Alleg souligne l'importance historique du travail effectué depuis 2000 par *Le Monde*, affirmant qu'il « a fait davantage avec ses articles pour rapprocher la France et l'Algérie que quarante ans de diplomatie franco-algérienne ».

De plus, Florence Beaugé a réservé une surprise de taille à Le Pen et à ses avocats. Elle est parvenue à convaincre la famille Moulay de lui confier le poignard des Jeunesses hitlériennes égaré par Le Pen dans sa maison en 1957. Et, dans des conditions rocambolesques, à faire venir l'objet jusqu'à Paris. Lorsqu'il est évoqué dans le prétoire, la présidente demande à la journaliste : « Et où est ce poignard ? » À la stupefaction générale, elle répond : « Il est là. » Son avocat, Yves

¹ Roland Rappaport, « Jean-Marie Le Pen, un tortionnaire », *Le Monde*, 26 juin 2002.

Baudelot, le présente au tribunal. La juge et les assesseurs, quelque peu ahuris, se passent l'objet de main en main. La défense se plaint de n'avoir pas disposé de cet élément, alors qu'elle le connaît fort bien, mais ne met pas en doute son authenticité¹.

Fin juin 2003, le journal est relaxé. Le jugement est une gifle pour Le Pen. D'une longueur exceptionnelle, il valide littéralement l'enquête du journal qu'il qualifie de « particulièrement sérieuse et approfondie », indiquant que les témoignages produits présentent selon lui « une crédibilité certaine ». En 2004, la cour d'appel confirme ce jugement, puis le pourvoi en cassation de Le Pen est rejeté. C'en est fini de cette longue séquence dans laquelle l'auteur d'actions épouvantables avait pu poursuivre en justice ceux qui l'avaient accusé de les avoir commises².

On pouvait donc légalement dire que Le Pen avait été un tortionnaire à Alger en 1957. Mais l'intéressé, suivi par d'autres, pouvait toujours le nier. Que peut en dire l'historien ?

¹ Elle le fera plus tard, parlant de « forgerie ». Entretien de l'auteur avec Florence Beaugé, 31 juillet 2023.

² Mon récit de la série d'enquêtes de Florence Beaugé et des procès contre *Le Monde* est essentiellement tiré de Florence Beaugé, *Algérie, une guerre sans gloire*, *op. cit.*

LE PEN DANS LA « BATAILLE D'ALGER »

28 DÉCEMBRE 1956–31 MARS 1957

« Monsieur le président, en langage militaire, on dit “faire du renseignement”, en langage du monde on dit “presser de questions”, en français on dit “torturer”. »

Capitaine Joseph Estoup, 1^{er} REP¹

Pratiquant une torture légale, les militaires étatsuniens opérant à Guantanamo rédigèrent des procès-verbaux d'interrogatoire décrivant avec minutie les supplices infligés aux détenus pour les « faire parler ». Tel ne fut pas le cas des militaires français en Algérie. Encouragées et couvertes par le gouvernement français, grandement facilitées par la situation d'hégémonie coloniale et le statut d'inférieurs des victimes, leurs méthodes n'en restaient pas moins illégales. Ils prirent donc garde de n'en laisser aucune trace explicite

¹Déposition du capitaine Joseph Estoup au procès du lieutenant Daniel Godot. 1^{er} août 1962, in Pierre Vidal-Naquet [1975], *Les crimes de l'armée française, op. cit.*, p. 205.

dans les archives. Certaines d'entre elles ont été expurgées de documents même indirectement compromettants¹. De plus, les sources judiciaires sont rares. Durant la guerre, les plaintes déposées contre des militaires – qui n'étaient jugés que par leurs pairs devant des tribunaux militaires – furent peu nombreuses. Et elles furent surtout le fait d'Européens. Puis l'amnistie précipitamment décrétée au lendemain des accords d'Évian stoppa définitivement toute procédure.

L'historien ne dispose pas d'un *smoking gun*, d'un document miraculeux qui prouverait positivement et de manière tangible que Le Pen tortura. Pour le dire autrement, nul ne l'a filmé actionnant la gégène. D'où, comme toujours en pareil cas, la possibilité d'arguties de type négationniste que certains, à commencer par l'intéressé, ne se privèrent pas d'exploiter. C'est de ce petit jeu pervers avec le sens du mot « preuve » en histoire que relève l'affirmation selon laquelle il n'y aurait « pas de preuve » des exactions du Le Pen.

Nous l'avons vu, du fait du statut de personnalité publique de l'intéressé, les sources sur le séjour algérois de Le Pen en 1957 et sur son activité dans la « recherche du renseignement » sont relativement abondantes. Elles sont de celles qui font le matériau ordinaire de la recherche historique : archives policières, archives du 1^{er} REP, publications diverses et témoignages directs. Soumises à la critique,

¹ Ce fut notamment le cas, sans doute après le coup d'État du 13 mai 1958, des archives du secrétariat à la police de la préfecture d'Alger, occupé par un opposant aux méthodes des militaires, Paul Teitgen.

confrontées aux circonstances précises de la répression du nationalisme à Alger au premier trimestre de 1957, elles permettent bel et bien de tenter une histoire de la participation de Le Pen à la « bataille d'Alger », même si, comme toute reconstitution s'efforçant de déjouer le silence, la dissimulation et le mensonge, elle reste nécessairement fragmentaire.

Nous disposons notamment de nombreux récits de ses victimes algériennes, publiés ici et là durant les quarante dernières années. Il s'agit de témoignages directs, recueillis et publiés, comme nous l'avons vu, de 1957 à 2002. Ils sont de précieuses sources orales, comme les enquêteurs en exploitent habituellement dans les contextes de violences d'État niées et dissimulées. Pour peu qu'on veuille bien leur accorder l'attention qu'elles méritent, elles révèlent une chronologie et une géographie, certes partielles, mais précises et éclairantes, des deux mois et demi de présence effective à Alger du député parachutiste Le Pen. On les trouvera synthétisées dans une carte¹. Notre connaissance précise du contexte dans lequel les faits que ces témoignages relatent se sont produits nous permet de juger de leur crédibilité.

1 Je remercie pour sa réalisation le cartographe Jérémy Masse, de même que l'historienne Malika Rahal, avec laquelle j'ai arpenté en novembre 2022 et septembre 2023 les rues d'Alger pour identifier certains des lieux mentionnés et dont la bonne connaissance d'Alger a été très précieuse. Le fond de carte d'Alger utilisé résulte d'un travail de cartographie en cours dans le cadre du projet Mille autres, sur les disparitions forcées durant la « bataille d'Alger ».

En effet, dans les deux décennies écoulées depuis les dernières enquêtes de Florence Beaugé pour le journal *Le Monde* en 2002, notre connaissance du contexte dans lequel évolua Le Pen à Alger a progressé. À la suite des travaux pionniers de Pierre Vidal-Naquet, la thèse de Raphaëlle Branche en 2000 – pour ne citer qu’elle – a solidement établi le caractère massif de l’emploi de la torture comme outil de terreur par l’armée française en Algérie. Elle a décrit avec une grande précision, en se fondant sur une masse d’archives et d’entretiens considérable, ses modalités, ses acteurs, ses lieux de perpétration, notamment à Alger en 1957. Elle a démontré que l’interrogatoire sous la torture, dont l’efficacité policière est, au mieux, résiduelle, ne se résume pas au sanglant face-à-face d’un tortionnaire et d’un torturé. La terreur produite vise à dessein la famille, le voisinage, le quartier du « suspect » et, par capillarité, atteint toute la population qu’il s’agit de dissuader de soutenir le FLN.

Le projet historiographique *Mille autres*, que je mène en collaboration avec l’historienne Malika Rahal sur la disparition forcée à Alger en 1957, a quant à lui collecté depuis 2018 un grand nombre de témoignages d’Algériens et d’Algériennes relatifs à la terreur qui s’abattit sur elles et eux cette année-là. Ces matériaux nous donnent à connaître une autre histoire de cette grande répression d’Alger que celle qu’a massivement diffusée la propagande française : une histoire qui prend enfin en compte l’expérience de la

répression par ses victimes et non plus seulement le point de vue de ses acteurs militaires français.

Notons encore que le corpus des sources orales collectées sur le cas Le Pen est vraisemblablement à présent définitivement clos. En 2024, soixante-sept ans après les faits, il est en effet peu probable que de nouvelles victimes directes de Le Pen puissent encore s'exprimer. Il faut ajouter que, dans les récits collectés par Mille autres de proches et descendants de victimes algériennes de l'armée en 1957 à Alger, le nom de Le Pen comme responsable de tortures et d'exécutions sommaires en février et mars 1957 est apparu à ce jour à trois reprises. Ces mentions sont le fait de témoins indirects, elles sont sommaires et nous n'avons pu jusqu'ici mener d'enquête à leur sujet. Même si les dates et les lieux des faits rapportés correspondent à celles du séjour de Le Pen à Alger¹, nous n'en ferons pas usage.

Enfin, Le Pen lui-même, ses défenseurs ainsi que certains auteurs ayant mis en doute la crédibilité de ces sources particulièrement accusatrices, nous prendrons la peine d'évaluer le sérieux de leur argumentation, de même que la nature de leurs motivations.

¹ Voir notamment la notice «Abdelkader Gadouche», consultable sur 1000autres.org/gadouche.

Le Pen, de l'Indochine à l'Algérie¹

Le 28 décembre 1956, le 1^{er} régiment étranger parachutiste (1^{er} REP) débarque au camp militaire de Zéralda, à quelques kilomètres à l'ouest d'Alger. Dans ses rangs, Jean-Marie Le Pen, 29 ans, député poujadiste du V^e arrondissement de Paris depuis janvier 1956 et réserviste engagé volontaire depuis la mi-octobre pour six mois, portant le grade de lieutenant. Avec son régiment, il vient de vivre les derniers jours du retentissant fiasco de l'expédition franco-britannique de Suez, durant lesquels il semble avoir dirigé une brigade de fossoyeurs.

Il n'en est pas à son premier séjour sous l'uniforme de l'armée française dans une colonie insurgée. En 1953, « pistonné » au ministère de la Défense nationale, il entre sur dispense à l'école d'officiers de Saint-Maixent, en vue d'aller combattre « les Rouges » en Indochine. Son zèle et son obsession anticommuniste y indisposent plus d'un élève officier. Il fait par exemple un scandale, car, selon lui, au ciné-club de Saint-Maixent, on projette aux élèves officiers des « films communistes ». Il sort sous-lieutenant de cette formation et est affecté dans la Légion, au 1^{er} bataillon étranger de parachutistes (BEP), dont nombre de sous-officiers sont d'anciens SS, et qu'il rejoint en avril 1954 à Sétif. Il passe son brevet de parachutiste en Algérie. La nouvelle de la chute de Diên Biên

¹ Notre récit des engagements militaires de Le Pen doit beaucoup à Gilles Bresson et Christian Lionet, *Le Pen, op. cit.*, très complet sur cette période.

Phu lui parvient sur le navire qui le conduit en Indochine, où il arrive en juillet 1954 et qu'il évacuera en août 1955.

Que fait-il durant cette année ? À Hanoï, il « participe à des opérations de maintien de l'ordre dans la périphérie et les faubourgs¹ », se signale par ses entorses à la discipline de la Légion et par sa permanente logorrhée nationaliste et anticommuniste. À Saïgon, il est employé à la rédaction de *Caravelle*, le bulletin d'information et de propagande interne au corps expéditionnaire français.

C'est en « Indo » qu'il acquiert les rudiments de la guerre « antisubversive », comme la plupart des officiers qui allèrent ensuite la pratiquer en Algérie sous les ordres du général Salan. Le Pen y noue également de solides complicités politiques avec des officiers parachutistes d'obédience fasciste tels que Roger Degueldre et Pierre Sergent, futurs dirigeants de l'OAS et piliers de l'extrême droite française à partir des années 1950. Ses amis proches, Jacques Peyrat et Jean-Maurice Demarquet, futurs cofondateurs avec lui du Front national en 1972, y sont eux aussi engagés volontaires, avec les mêmes motivations idéologiques.

On peut raisonnablement faire l'hypothèse que c'est à cette période qu'il se familiarise – comme beaucoup d'officiers et d'hommes de troupe – avec les procédés de détention et d'interrogatoire qui seront reproduits à grande échelle en Algérie. En particulier, entre autres pratiques qui lui seront

¹ Gilles Bresson et Christian Lionet, *Le Pen, op. cit.*, p. 91.

reprochées à Alger, on peut citer la « mise au tombeau », c'est-à-dire l'enfermement prolongé des « suspects » en attente d'interrogatoire dans des fosses creusées dans le sol et recouvertes de barbelés. Ainsi que l'emploi d'une technologie tortionnaire déjà pratiquée par la Sûreté indochinoise dans les années 1930 et adoptée par l'armée française en Indochine dès le lendemain de la deuxième guerre mondiale, la torture moderne à l'électricité, souvent appelée le « téléphone » ou la « gégène¹ ».

Éradiquer le nationalisme algérien

Le 8 janvier 1957, Jean-Marie Le Pen est donc parmi les quelque 8 000 parachutistes qui, selon ses termes, « entrent dans Alger » de façon spectaculaire et très médiatisée. La veille, le gouvernement du socialiste Guy Mollet a en effet donné au général Massu, commandant la 10^e division parachutiste (10^e DP), les pleins pouvoirs pour rétablir à tout prix un ordre colonial gravement menacé par la montée en puissance du FLN dans la ville-vitrine de l'Algérie française.

Des attentats à la bombe se produisent depuis le mois de septembre 1956 à Alger, notamment contre des civils. Ils sont une riposte du FLN à un durcissement du camp

¹ Alain Ruscio, « Interrogations sur certaines pratiques de l'armée française en Indochine, 1945-1954 », dans Claude Liauzu (dir.), *Violence et colonisation. Pour en finir avec les guerres de mémoire*, Syllepse, 2003.

adverse. En particulier aux exécutions capitales de militants du FLN concédées à partir de juin par le gouvernement français aux « ultras » d'Algérie, ainsi qu'à l'attentat de la rue de Thèbes, commis par certains de ces derniers. Il fit plusieurs dizaines de morts civils algériens en août de la même année dans la Casbah¹. Mais la traque du fameux « réseau bombe » algérois du FLN n'est qu'un aspect parmi d'autres de l'opération, même si c'est le seul sur lequel les autorités françaises communiqueront abondamment.

Ce qui a précipité la décision lourde de conséquences de militariser la répression dans une agglomération d'au moins 800 000 habitants est en réalité surtout l'annonce affolante, fin décembre 1956, d'une grève générale anticoloniale de huit jours, dont la réussite probable est un cauchemar pour le gouvernement français. Elle ruinerait en effet aux yeux du monde la propagande française sur la nature du FLN, qu'elle présente comme une bande terroriste manipulée par l'étranger et sans base sociale.

Commence ainsi une répression militaro-policière de nature essentiellement politique et que l'on peut qualifier de « politicide » colonial, selon un terme en usage chez les chercheurs anglo-saxons². Elle vise à éradiquer le nationa-

¹ Voir Gilles Manceron, « Les guillotins de Barberousse en 1957 », 1000autres.org, et Alain Ruscio, « Préhistoire de l'OAS : la violence "contre-terroriste" des européens ultras », 1000autres.org.

² Voir par exemple Baruch Kimmerling, « Du "politicide" des Palestiniens... », *Le Monde diplomatique*, juin 2004, p. 16-17.

lisme algérien dans la population dite « musulmane », de même que tout soutien à ce dernier chez certains Européens d'Algérie, communistes ou libéraux. Elle élimine durant l'année 1957 et début 1958, souvent physiquement, des milliers de cadres et militants politiques, syndicaux et religieux, parties prenantes du mouvement indépendantiste. La propagande qualifie après quelques mois cette séquence commencée le 7 janvier 1957 de « bataille d'Alger¹ », la présentant comme une guerre « contre le terrorisme ».

Un lieutenant pas tout à fait comme les autres

Au vu de son grade et de la durée de sa « mission », le rôle du lieutenant Le Pen dans cette opération est forcément mineur, mais quel est-il exactement ?

Le Pen est bien sûr idéologiquement en phase avec les officiers des généraux Salan et Massu, tout au moins sur l'essentiel : comme eux, il a vécu les défaites d'Indochine et de Suez comme une trahison et une humiliation, et il est avide

¹ La première occurrence de l'expression « bataille d'Alger » dans une publication se trouve dans un petit livre d'un journaliste européen d'Alger publié en avril 1957 : Jacques Le Prévost, *La bataille d'Alger. Janvier-février 1957*, Baconnier, 1957. Mais le terme est employé avant janvier 1957, par exemple par Robert Lacoste en décembre 1956 dans un discours à la radio : Sylvie Thénault, *Les ratonnades d'Alger 1956. Une histoire de racisme colonial*, Seuil, 2023, p. 147.

de prendre une revanche sur la « subversion » en Algérie. Comme eux, il est persuadé que la lutte menée par le FLN depuis deux ans est l'œuvre d'un complot du communisme international contre l'« Occident ». Il adhère à la « doctrine de la guerre révolutionnaire » (ou contre-insurrectionnelle), enseignée depuis la défaite en Indochine aux cadres de l'armée française¹ et dont on sait que la mise en œuvre en Algérie entraîna une pratique systémique de la torture.

Parmi les officiers de la 10^e DP, il n'est certainement pas de ces « âmes inquiètes » qui n'ont « pas été formées à la “guerre pourrie en Indochine” ». Ce sont les mots du général Massu lorsqu'il diffuse à tous ses officiers – dont beaucoup sont comme lui des anciens des Forces françaises libres et vont à la messe – un véritable sermon pro-torture signé par l'aumônier des parachutistes et probablement coécrit avec Roger Trinquier, l'idéologue de la 10^e DP². Sans même parler de ses actes, les déclarations faites par Le Pen à son retour d'Alger montrent qu'il a été pleinement convaincu de l'utilité de la torture.

Cependant, le statut de Jean-Marie Le Pen dans l'armée est très particulier. Contrairement à ce qu'il prétendra, il n'est en rien comparable à celui des appelés du contingent, qui vont alors accomplir dans l'anonymat un très long service militaire obligatoire en Algérie et devoir y observer une

1 Jérémy Rubenstein, *Terreur et séduction. Une histoire de la doctrine de la « guerre révolutionnaire »*, La découverte, 2022.

2 Pierre Vidal-Naquet, *Les crimes de l'armée française*, Maspero, 1975, p. 73.

stricte discipline. Sa qualité d'élus à l'Assemblée nationale en simple visite dans l'armée le dispensera en effet de bien des contraintes militaires. À peine arrivé à Alger, il prend ainsi en janvier 1957 une permission d'une quinzaine de jours pour participer à Paris à une campagne électorale imprévue.

Le séjour du député parachutiste Le Pen s'apparente à une sorte de tourisme militaire par idéologie colonialiste et anticommuniste. Tout comme son camarade Jean-Maurice Demarquet, lui aussi député poujadiste, s'il est à Alger, c'est avant tout pour faire la promotion de son mouvement et surtout la sienne, dans une surenchère pro-Algérie française avec les autres courants politiques. Les députés poujadistes n'ont pas voté la loi dite des « pouvoirs spéciaux¹ » présentée par le socialiste Guy Mollet en mars 1956 et très largement adoptée, y compris par les communistes. Ils l'ont en effet jugée pour leur part insuffisamment répressive. Comme ils l'avaient déjà fait en s'engageant en Indochine, Demarquet et Le Pen entendent démontrer, par leur présence sur le terrain de guerre, qu'à la différence de leurs collègues députés, ils ne défendent pas l'Algérie française seulement avec des déclarations, mais payent aussi de leurs personnes en participant à la guerre contre le « terrorisme » du FLN.

Le commandement du régiment fut sans doute embarrasé d'avoir à intégrer dans ses rangs ce jeune politicien

¹ C'est cette loi qui permet l'attribution à l'armée de pouvoirs presque illimités de répression.

parisien en mal de notoriété. Dépourvu de toute véritable expérience combattante, Le Pen leur est connu depuis l'Indochine pour son ego démesuré, son goût de la provocation et son peu de respect des autorités constituées d'une République qu'il exècre. Comme nous le verrons, en raison même de ce profil tapageur et bien peu orthodoxe pour un légionnaire, l'armée semble s'en être finalement séparé avant le terme de son contrat de six mois.

Quelles sont alors ses fonctions exactes? Son dossier militaire personnel, conservé à Pau dans les archives de l'armée, n'ayant pu être consulté¹, il nous faut recourir à une archive militaire beaucoup moins précise, mais qui nous fournit au moins l'organigramme officiel, baptisé « ordre de bataille », du régiment : le journal des marches et opérations (JMO) du 1^{er} REP².

Au 31 décembre 1956, celui-ci indique que Jean Marie Le Pen est à présent lieutenant, « chef de section commandement » dans la 1^{re} compagnie de combat du 1^{er} REP, dirigée par le capitaine Louis Martin. C'est son réengagement en Algérie qui lui a valu de passer automatiquement à ce grade. Les officiers supérieurs Albert Brothier et Pierre Jeanpierre,

¹ Enregistrée le 06/09/2023, sous le n° A-2023.09.001109 par le service historique des armées, ma demande de connaître simplement les conditions de communicabilité du dossier du lieutenant Le Pen n'a reçu de réponse qu'après plus de deux mois. Sans surprise, la consultation de ce dossier est soumise à une demande de dérogation. J'ai fait cette demande, mais elle est sans réponse à cette heure.

² JMO du 1^{er} REP, 7U660, D1 à 3, service historique de la Défense.

qui commandent le 1^{er} REP, lui ont donc confié la direction d'une section. Soit moins de deux dizaines d'hommes de troupe, dans un régiment qui en compte plus de mille, en majorité de nationalités étrangères, dont, comme déjà en Indochine, beaucoup d'Allemands, y compris d'anciens de la Waffen SS réfugiés dans la Légion étrangère après leur défaite en 1945. L'un de ces derniers, le légionnaire Feldmeyer, est mentionné dans plusieurs témoignages comme le bourreau à tout faire au poste de commandement (PC) du 1^{er} REP – qui est aussi l'un des centres de torture les plus actifs –, la villa Sésini¹.

À quelles tâches ce lieutenant pas comme les autres est-il occupé exactement durant ces trois mois ? Là-dessus, Le Pen lui-même n'est d'aucun secours. Alors qu'abondent, sur d'autres moments de sa vie, les anecdotes et les récits des plus détaillés dans les mémoires qu'il a publiés en 2018², rien ne semble digne d'être retenu de sa participation concrète à ce qu'il considère pourtant comme une héroïque victoire sur « le terrorisme ». Entre son arrivée à Alger le 28 décembre 1956 et sa décoration des mains de Massu le 31 mars 1957, jour de son départ, il ne livre aucun récit des opérations auxquelles il a participé. Pas de noms, de dates ni

1 Pour des descriptions du fonctionnement de la villa Sésini, voir « L'affaire des enseignants d'Alger. Plaintes et témoignages sur la torture à la villa Sésini », 1000autres.org. Sur Feldmeyer, voir notamment le témoignage d'Yves Ozanne, « OZANNE Y * », 1000autres.org.

2 Jean-Marie Le Pen, *Fils de la nation*, Muller, 2018.

de lieux, seulement les généralités d'usage dans la confrérie des anciens « paras ».

Le JMO du 1^{er} REP n'apporte pas beaucoup plus. Ces documents établis chaque jour par des officiers ne sont pas les comptes-rendus fidèles et exhaustifs des activités des parachutistes. Ils s'en tiennent bien évidemment aux seules opérations avouables et légales, dont ne font pas partie les détentions clandestines, les interrogatoires sous la torture, les exécutions extrajudiciaires et autres exactions. Ces opérations-là sont menées généralement de nuit, par de petites formations, et doivent rester secrètes.

S'ils consignent des opérations menées au niveau des compagnies qui composent le régiment, ils restent très vagues quant à leurs objectifs et leur déroulement exacts. On apprend par exemple, pour le 9 janvier 1957, que la compagnie de Le Pen « stationne de 6 à 22 heures » dans le quartier du Clos-Salembier pour y « maintenir l'ordre » et qu'elle y procède à des « fouilles de suspects », sans plus de précisions. Quant aux activités particulières des sections qui composent une compagnie, comme celle que commande Le Pen, elles ne sont jamais détaillées. En dehors de l'ordre de bataille journalier, le nom du lieutenant Le Pen n'apparaît dans cette archive qu'à l'occasion de sa décoration par Massu à la villa Sésini le 31 mars.

S'agissant de ses fonctions, Le Pen dit toutefois qu'il exerçait dans sa compagnie de combat celle, bien particulière, d'officier de renseignement (OR). Il l'a maintes fois

clairement et fièrement affirmé depuis 1957 et le fait encore de la plus nette des façons en 2018 dans ses mémoires : « j'étais officier de renseignement de ma compagnie¹ ». Pourtant, il faut noter qu'il lui est aussi arrivé de le nier, avec la même conviction, quand il eut à se défendre de l'accusation d'avoir été un tortionnaire. Ainsi en 2007, poussé dans ses retranchements par le réalisateur José Bourgarel qui le confronte devant sa caméra aux accusations de torture portées contre lui, on le voit s'exclamer : « Mais je n'étais pas officier de renseignement ! », ajoutant qu'il s'occupait exclusivement de « patrouilles » et de « contrôles d'identité », jamais d'interrogatoires².

C'est que les OR furent bel et bien des éléments clés dans l'opération militaro-policière en cours, et, Le Pen le sait bien, le seul fait d'avoir assumé cette fonction suffit à ce qu'on puisse le soupçonner d'avoir torturé. L'historienne Raphaëlle Branche l'a montré³ : dans les premiers mois de 1957 les OR deviennent en effet les fers de lance de la répression du nationalisme à Alger. Ils sont chargés de la collecte du « renseignement » auprès des « suspects » et de leur exploitation, c'est-à-dire des arrestations et des interrogatoires pouvant en découler. Et il est établi que la torture fut

¹ *Ibid*, p. 219.

² José Bourgarel, *La question. Le Pen et la torture*, Cie des Phares & Balises, 2007.

³ Raphaëlle Branche, *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie*, op. cit., partie II, chap. VIII.

commandée et pratiquée par un très grand nombre d'entre eux.

Le Pen a-t-il officiellement été un OR ? Les archives du 1^{er} REP ne mentionnent qu'un OR, celui qui opère au niveau supérieur du régiment et en lien avec l'état-major de la 10^e DP, Roger Faulques. Mais, si l'on sait que ce dernier règne alors sur la véritable usine à supplice qu'est le PC du 1^{er} REP, la villa Sésini, vaste édifice néomauresque pourvu d'un parc, on sait aussi qu'il n'est évidemment pas le seul à « faire du renseignement », activité primordiale de l'armée dans cette opération. Le Pen le dit lui-même dans le film de José Bourgarel : « Nous étions [tous] en situation d'être des officiers de renseignement. » Une autre villa, celle où cantonnait la compagnie de Le Pen et dont il dira fièrement qu'elle était « redoutée » par les Algériens, la villa Les Roses, située à El Biar¹, sert en particulier au « tri » des « suspects » et à leur « interrogatoire ». Le Pen indique : « Bien sûr nous avons des prisonniers, que nous gardions dans un garage de la villa. Quand ils furent plus nombreux, on creusa des tranchées que l'on recouvrait de barbelés. »²

¹ Les recherches menées par Malika Rahal et moi-même à Alger indiquent que l'adresse de cette villa Les Roses n'est pas le 74, boulevard Gallieni (aujourd'hui Bougara), comme l'écrivait le périodique du FLN *Résistance algérienne* en 1957 et comme cela a été répété maintes fois depuis. On trouvera sa localisation, à l'écart de ce boulevard, sur notre carte. Elle est aujourd'hui une enceinte diplomatique que nous n'avons pu visiter.

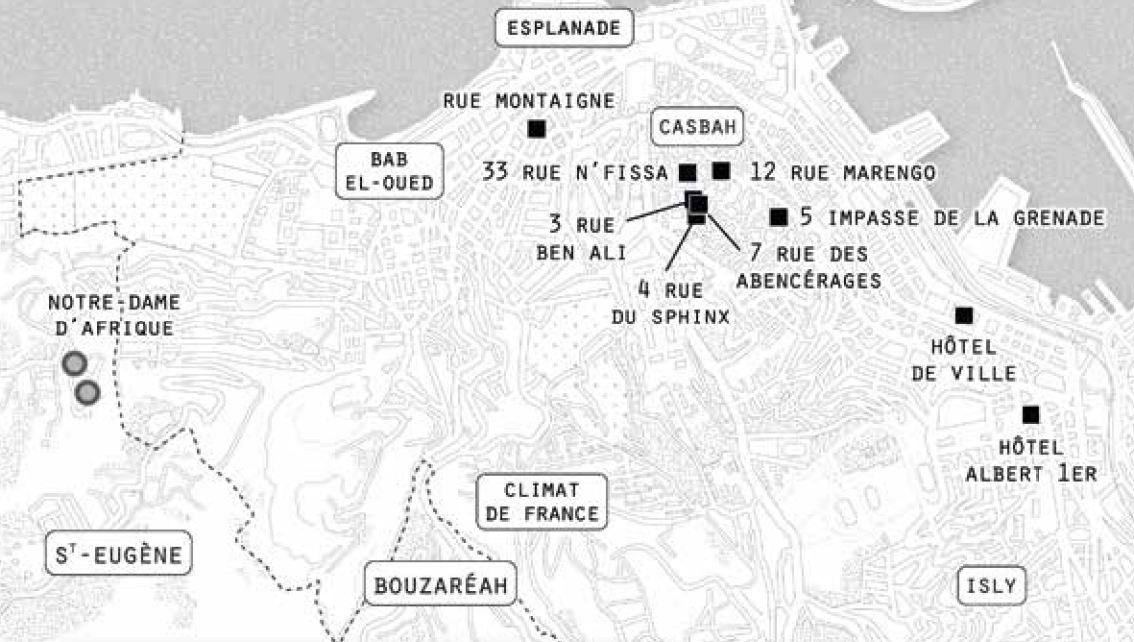
² Jean-Marie Le Pen, *Fils de la nation*, *op. cit.*, p. 219.

Certes, par le nombre des crimes commis, Le Pen n'est pas Roger Faulques ni Paul Aussaresses. Dans les exactions perpétrées en masse en 1957, il n'a pas le niveau de responsabilité d'un Jacques Massu, d'un Roger Trinquier, d'un Yves Godard ou d'un Marcel Bigeard, ces officiers supérieurs dont le rôle fut bien plus déterminant. Encore moins, bien évidemment, celui des Guy Mollet, Robert Lacoste, Maurice Bourgès-Maunoury et Max Lejeune, les responsables politiques qui encouragèrent ces crimes. Comme nous allons le voir, il n'en est pas moins, durant trois mois, l'un de ces nombreux «seigneurs de la guerre aux terrifiants caprices» (Jean-Paul Sartre) qui règnent alors en maîtres absolus sur Alger.



250m

Mer Méditerranée



Limites administratives de la ville d'Algier



Quartiers d'Algier ou communes limitrophes (1957)



Quartiers affectés au 1er REP



Centres de torture mentionnés par les témoins



Lieux d'arrestation et/ou de torture mentionnés par les témoins

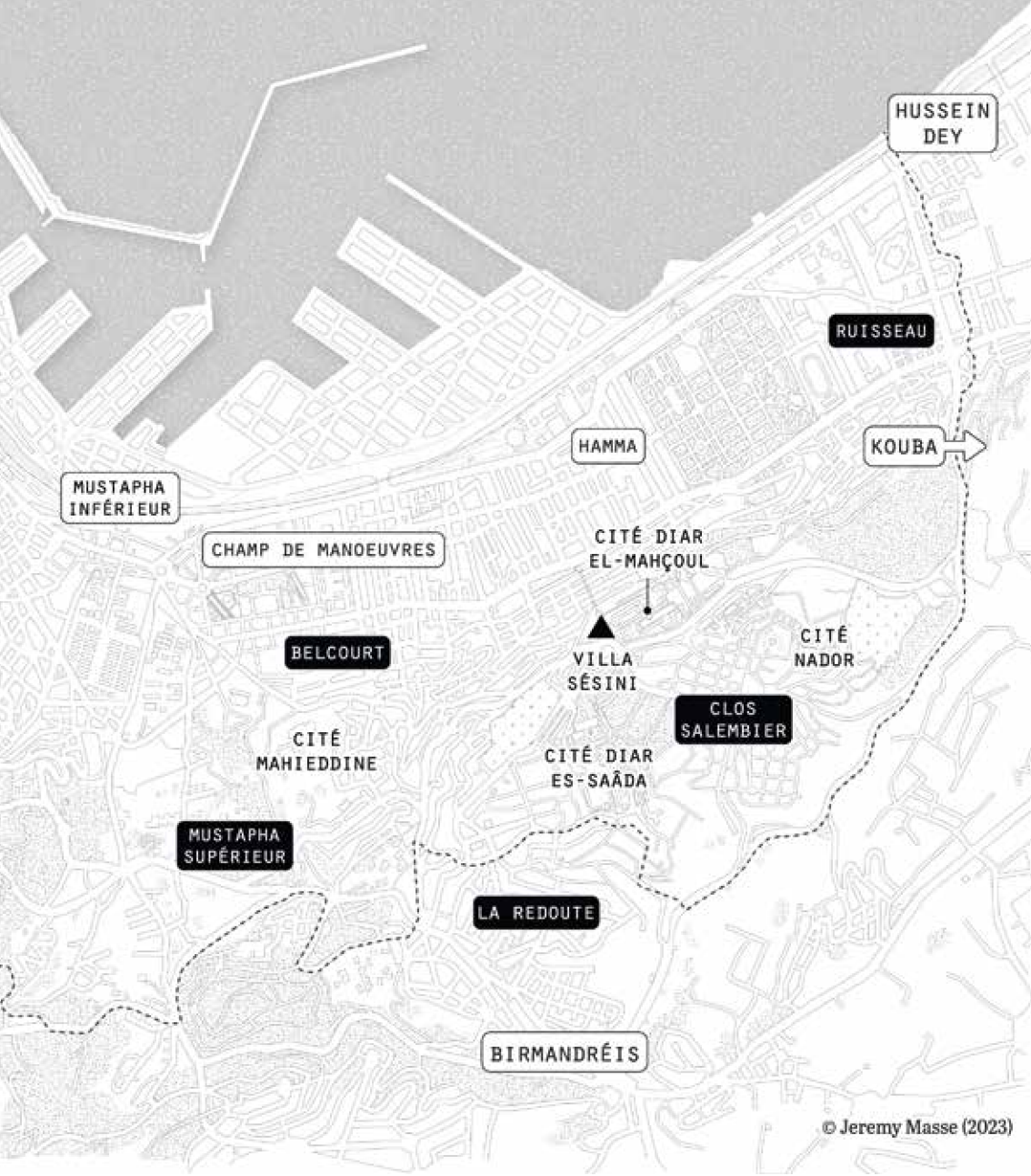


Localisations approximatives d'arrestation et/ou de torture mentionnées par les témoins



Jean-Marie Le Pen et la torture à Alger selon le témoignage de ses victimes

2 février 1957 - 31 mars 1957



LA ROUTINE SANGLANTE DU « LIEUTENANT MARCO » : DES DIZAINES DE VICTIMES EN DEUX MOIS

Rappelons en quoi consistent les exorbitants pouvoirs, officiellement qualifiés de façon fort trompeuse de « pouvoirs de police », dont disposent les militaires à Alger à compter du 7 janvier 1957. En vertu de la loi dite des « pouvoirs spéciaux », l'armée est autorisée par le pouvoir politique – comme c'est déjà le cas dans les zones rurales pour combattre les maquisards de l'Armée de libération nationale (ALN) – à perquisitionner, arrêter, détenir et interroger tous ceux et celles qu'elle estime suspects de liens avec la « rébellion », et ce sans avoir à démontrer ces liens, ni à en référer à quiconque. Pas même à l'autorité judiciaire, qui en est réduite, tel le procureur général d'Alger Jean Reliquet¹, à lire les journaux pour en avoir éventuellement connaissance.

¹ Voir Sylvie Thénault, « Justice et droit d'exception en guerre d'Algérie (1954-1962) », *Les Cahiers de la justice*, 2013/2, n° 2, pp. 71-81.

Le mode opératoire mis en œuvre est la pratique massive de ce qu'on nommera plus tard la disparition forcée, quand elle sera employée dans les dictatures sud-américaines où des officiers de Massu sont allés l'enseigner après l'avoir rodée en Algérie¹.

Au cours de l'année 1957 à Alger, ce sont des dizaines de milliers de « suspects » qui sont enlevés, de préférence la nuit, puis immédiatement interrogés, le plus souvent sous la torture, dans les dizaines de locaux de toute nature où sont logées les unités parachutistes. Certains de ces locaux sont officiellement répertoriés comme des « centres de tri », d'autres, très nombreux, sont des prisons improvisées, parfois éphémères et clandestines. La majorité de ces « suspects » sont ensuite internés dans des camps de concentration baptisés « centres d'hébergement », parfois jusqu'en 1962, soit cinq ans plus tard, sans jamais être jugés. Seule une infime proportion est présentée à un juge après interrogatoire, essentiellement les « Européens ». Mais plusieurs milliers de ces « suspects », tous « musulmans » à l'exception de l'universitaire Maurice Audin dont le sort provoqua une affaire retentissante, disparaissent définitivement en

¹ Sur la disparition forcée comme mode opératoire de la répression à Alger : Malika Rahal et Fabrice Riceputi, « La disparition forcée, arme de guerre de l'armée française durant la "bataille d'Alger" », *histoirecoloniale.net*, 25 juin 2023 (modif. le 28 juin 2023). Sur l'enseignement de ce mode opératoire par des officiers français : Marie-Monique Robin, *Escadrons de la mort. L'école française*, La découverte, 2008.

1957, morts de la torture ou exécutés, leurs corps détruits ou dissimulés.

L'activité d'un officier parachutiste s'occupant comme Le Pen de « renseignement » dans ce contexte de terreur militaro-policière nous est assez bien connue. Il est en première ligne, au contact quotidien et direct avec la population algérienne considérée comme suspecte. Chaque nuit ou presque, sur la base d'une information, vraie ou fausse et obtenue d'un « interrogatoire » réalisé par lui ou par d'autres, ou encore sur la foi d'une simple fiche des Renseignements généraux, il se rend au domicile d'un « suspect », accompagné d'une escouade de parachutistes. Puis il se livre, souvent accompagné d'un mouchard cagoulé (un *bou shkara*, disent les Algériens), à une « arrestation » qui a tout d'un enlèvement. Bien des familles algériennes en ont conservé le souvenir traumatique : entrée au domicile avec une violence ostentatoire, brutalités et insultes à l'égard des proches, fréquents saccages des lieux souvent accompagnés de vols, parfois de viols, et absence d'explications sur le motif de l'arrestation comme sur le lieu de détention du « suspect » qu'on emporte, couché à l'arrière d'un véhicule. La famille n'a généralement plus aucune nouvelle pendant quelques mois ou des années, parfois pour toujours.

Telle fut aussi la routine du lieutenant Le Pen. C'est ce que nous disent de façon circonstanciée et parfaitement crédible des témoins directs, principalement des victimes de ses interrogatoires sous la torture. Ces récits dessinent une

chronologie et une géographie – nécessairement partielles, mais parfaitement cohérentes avec ce que nous savons du contexte – des agissements de Le Pen à Alger.

Ces récits dont on va lire une synthèse sont ceux de victimes et/ou de témoins oculaires. Ils sont tirés du périodique *Résistance algérienne* (1957), cité par Hafid Keramane dans *La pacification* (1960) et *Vérité-liberté* (1962), du *Canard enchaîné* (1984), de *Libération* (1985), du film de René Vautier *À propos de... l'autre détail* (1985), du livre de Hamid Bousselham *Torturés par Le Pen* (2000), du journal *Le Monde* (2002), du livre de Florence Beaugé *Algérie, une guerre sans gloire* (2005) et enfin du film de José Bourgarel, *La question. Le Pen et la torture* (2007).

Presque tous leurs auteurs ont témoigné plusieurs fois, sans varier, et sont venus le faire en France sous serment lors des multiples procès intentés par Jean-Marie Le Pen dans les années 1980, 1990 et 2000.

Janvier 1957

En janvier 1957, la 10^e division parachutiste a découpé la ville d'Alger et sa périphérie en plusieurs vastes secteurs d'occupation, tenus chacun par l'un des régiments qui la composent. Celui de Le Pen, le 1^{er} REP, couvre une zone de l'est de la ville, soit les quartiers du Ruisseau, de la Redoute, de Belcourt, du Clos-Salembier et de Mustapha.

Dans une ville coloniale où règne une sévère ségrégation raciale dans l'habitat, cette zone compte d'importantes concentrations de populations dites musulmanes. Ce sont surtout des îlots d'habitats précaires ou vétustes, plus ou moins vastes. Ainsi, dans le quartier du Clos-Salembier, les « musulmans » sont, selon le recensement de 1954, près de dix fois plus nombreux que les « Européens ». Ils habitent souvent l'un des 109 bidonvilles que compte alors Alger, dont quelques-uns sont très vastes, comme celui de la « cité Mahieddine », ou « Dar Mahieddine », à l'ouest du Clos-Salembier, qu'un géographe décrit alors comme « l'un des plus tristes et des plus affreux qu'il soit possible de voir ». Composé de plusieurs centaines de baraques, c'est une véritable petite ville qui en 1957 dépasse les 10 000 habitants. La « cité Nador », plus à l'est, comprend elle aussi de nombreuses baraques, dont certaines sont dominées par la magnifique et terrifiante villa Sésini. Des « musulmans » logent aussi parfois dans des cités « de recasement » ou encore dans des cités dites « évolutives », très récemment construites, comme Diar el-Mahçoul et Diar es-Saâda¹.

¹ Informations tirées de Jean Pelletier, *Alger 1955. Essai d'une géographie sociale*, Les belles lettres, 1959, ch. II, « La répartition des groupes humains dans la ville ». Cet ouvrage a été réédité en 2015 en Algérie, présenté et utilement commenté par Rachid Sidi Boumedine, sous le même titre (éditions Apic, Alger). Voir aussi, de Jean Pelletier, « Un aspect de l'habitat à Alger : les bidonvilles », séance du 10 décembre 1954, *Procès-verbaux du cercle de géographie de Lyon*, 1955, n° 23.

Le FLN et ses organisations satellites, ainsi que, dans une moindre mesure, le Parti communiste algérien, sont fortement implantés dans ces zones, où logent par exemple nombre de dockers, pour beaucoup syndiqués à l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), le syndicat indépendantiste. De fait, plusieurs dizaines d'enlèvements et de disparitions, principalement du fait du 1^{er} REP, sont signalées à la préfecture d'Alger à partir de février 1957 par des familles habitant le Clos-Salembier et les cités et bidonvilles voisins¹.

En janvier, l'armée est tout entière mobilisée vers un objectif : empêcher le succès de la grève générale de huit jours annoncée par le FLN, en dissuadant, par la terreur et ce qu'on nomme « l'action psychologique » la population d'y participer².

Le 1^{er} REP participe comme toute la 10^e DP à cette répression par anticipation de la grève. Son JMO indique ainsi que, dès le 18 janvier, il se « prépare » à « parer à la grève générale prévue ». Le régiment de Le Pen stationne et patrouille durant la journée dans les quartiers algériens compris dans son secteur. Il les quadrille et y multiplie les démonstrations de sa puissance en y procédant à des rafles régulières.

1 Voir le site 1000autres.org.

2 Fabrice Riceputi, « Une grève générale anticoloniale algérienne : la "grève des 8 jours" en 1957 », histoirecoloniale.net, 10 décembre 2022 (modif. le 12 décembre 2022). « L'action psychologique » désigne la propagande auprès des « musulmans ».

La date de déclenchement de la grève n'est alors pas encore connue. Les parachutistes enlèvent préventivement tous ceux que les fichiers de police ou des indicateurs mentionnent comme pouvant en être des participants et effectuent des rafles géantes dans les quartiers algériens. Le 26 janvier, deux jours avant le début de la grève, le JMO du 1^{er} REP indique par exemple que « 3500 FM [Français musulmans] sont examinés (sic) » et que 300 sont « retenus », c'est-à-dire détenus et interrogés dans divers locaux par le régiment de Le Pen.

Déclenchée le 28 janvier, stigmatisée par les autorités comme « insurrectionnelle », voire « terroriste », et violemment réprimée, la grève est pourtant massivement suivie. Mais elle fournit également aux militaires de nouveaux « suspects » à interroger parmi les grévistes.

Durant huit jours, son JMO en atteste, le 1^{er} REP, comme d'autres régiments, tente de briser la grève. Il « ramasse » notamment les grévistes dans des camions pour les conduire de force au travail. Les dockers du port d'Alger, tous grévistes, sont quant à eux remplacés à leurs postes par des détenus extraits des camps pour l'occasion. Les militaires du 1^{er} REP procèdent à l'ouverture forcée des commerces, eux aussi tous en grève, en arrachant leurs rideaux de fer.

Dès ce moment, tortures et disparitions se multiplient. Pour ne prendre qu'un exemple particulièrement documenté, c'est ce qui se produit dans la famille Amrani, dont plusieurs membres sont enlevés et torturés, car soupçonnés

d'avoir été grévistes. Si Djamel Amrani, beau-frère de l'avocat Ali Boumendjel, arrêté par des légionnaires, en réchappe après de longues séances de tortures – comme son frère Abdelmalik – et peut raconter son calvaire dans *Le témoin*, son père Belkacem, ancien combattant de l'armée française, 78 ans, et son frère André, disparaîtront entre les mains de parachutistes¹.

Mais Le Pen n'a sans doute guère participé à la répression préventive de la grève avant son déclenchement le 28 janvier. En effet, le député est alors rentré en permission à Paris durant une quinzaine de jours, sans que nous connaissions les dates exactes de son absence, afin d'y faire campagne lors d'une législative partielle qui se déroule les 13 et 27 janvier. Il est à souligner que ses victimes algériennes ayant témoigné, bien qu'ignorant tout de cette chronologie, situent toutes leurs rencontres respectives avec ce dernier entre le 2 février, peu après son retour à Alger, et le 31 mars 1957, quelques heures avant son départ.

¹ Djamel Amrani, *Le témoin*, Minuit, 1960. Sur Belkacem Amrani et André Amrani, voir « AMRANI Belkacem * » et « AMRANI André * » sur 1000autres.org. Sur l'avocat Ali Boumendjel, torturé et « suicidé » par les militaires le 23 mars 1957, lire Malika Rahal [2010], *Ali Boumendjel. Une affaire française, une histoire algérienne*, La Découverte, 2022.

Février 1957

Après l'avoir vu participer avec sa compagnie aux premiers jours au moins de la « bataille d'Alger », nous retrouvons Le Pen dans la nuit du 2 au 3 février 1957, veille du dernier jour de la grève, dans trois récits recueillis en avril 2002 par la journaliste du *Monde* Florence Beaugé.

Selon ces derniers, au soir du 2 février, Le Pen et ses hommes font tout d'abord violemment irruption au 5, impasse de la Grenade, dans la Casbah. Les hommes sont interrogés sur-le-champ, devant tous les présents. Abdelkader Ammour, 19 ans, est l'un d'eux. Dénudé, il est immédiatement soumis à un interrogatoire sous la torture, avec la mise en œuvre d'un savoir-faire déjà très normé et largement partagé au sein des unités parachutistes en 1957.

Ces procédés ont souvent été appris en Indochine par les parachutistes et ont été décrits par d'innombrables victimes et témoins, algériens ou français : des décharges électriques répétées et infligées sur les parties les plus sensibles du corps, suivies ou précédées de l'ingestion forcée de quantité d'eau souvent souillée, jusqu'à la suffocation. Ils ne nécessitent qu'un équipement très sommaire et sont privilégiés pour leur efficacité dans l'administration graduée de la douleur – on peut faire varier l'intensité du courant électrique et la quantité d'eau ingurgitée, en alternance avec des temps de répit censés maintenir en vie le supplicié et lui permettre de « parler ». Autre intérêt de ces techniques tortionnaires

aux yeux des militaires, en cas de libération ultérieure ou de renvoi devant la justice, le « suspect » restera à peu près présentable. En théorie, elles ne laissent pas de séquelles trop spectaculaires sur le corps du supplicié, même si chez nombre de victimes de la « gégène » ont été constatées de graves brûlures sur les zones d'application des électrodes. Au besoin, un court séjour de convalescence dans un local prévu à cet effet suffira¹. Mais rares sont les détenus algériens à avoir bénéficié de ce traitement de faveur.

Nous l'avons vu, ces procédés furent réellement considérés par des cadres de l'armée française qui les enseignèrent comme plus acceptables que diverses autres méthodes, telles que la brûlure par cigarette ou par le « chalumeau », les coups de nerf de bœuf, la suspension prolongée ou encore la bouteille destinée au viol – qui sont néanmoins aussi utilisées par certains tortionnaires militaires ou policiers.

La torture se pratique le plus souvent à l'abri des regards des civils et des militaires non impliqués directement dans les interrogatoires. Mais elle peut aussi être clairement destinée à terroriser le voisinage algérien. Si les bruits de la torture sont parfois couverts par de la musique à plein

¹ C'est ce qui est par exemple arrivé à la jeune Nelly Forget, enlevée dans la nuit du 27 au 28 février 1957 par le capitaine Roger Faulques et des hommes du 1^{er} REP. Torturée à la villa Sésini sous la direction de Faulques, elle a été ensuite « soignée » non loin de là, à la villa Mireille, en compagnie d'autres femmes, en vue de sa présentation à un juge. Entretien de l'auteur avec Nelly Forget, 15 octobre 2016. Fait très exceptionnel, cette membre des Centres sociaux créés par Germaine Tillion sera acquittée en juillet 1957.

volume, beaucoup de voisins des lieux de torture disent avoir entendu les hurlements de douleurs émanant de tentes, de sous-sols et autres locaux où les tortionnaires n'ont pas cherché à couvrir les manifestations sonores de leurs actes.

Dans la nuit du 2 au 3 février 1957, ce sont les habitants du 5, impasse de la Grenade, ainsi que leurs voisins les plus proches qui les entendent¹. Des électrodes sont d'abord placées sur les seins et le sexe d'Abdelkader Ammour. Puis il doit ingérer de force de grandes quantités d'eau sale. C'est Le Pen, dit-il, qui, assis sur lui, commande la torture. Une voisine, Saliha Meziane, dont le mari fait partie des torturés de cette maison, raconte à Florence Beaugé que les hommes suppliciés «hurtaient comme des loups». Le viol d'une femme de la maison par un ou des militaires est également rapporté.

À ce moment, les habitants de la maison ignorent le nom véritable du lieutenant qui dirige l'opération. Ses hommes ne l'appellent en effet que par un pseudonyme, dont nous ignorons l'origine : « lieutenant Marco ». Quelques semaines plus tard, comme d'autres de ses victimes, ils découvriront son identité en le reconnaissant sur une photo publiée dans plusieurs quotidiens de la presse d'Algérie. On l'y reconnaît

¹ Voir Fabrice Riceputi, « Au-delà du mur. Enquête sur deux photos de la torture en Algérie », texturesdutemps.hypotheses.org, 18 mai 2020.

en effet tout à fait nettement, alors qu'il est décoré de la croix de la Valeur militaire par le général Massu, à la villa Sésini.

Durant la même nuit, «Marco» apparaît quelques centaines de mètres plus loin, au 33, rue N'Fissa, chez les Merouane. Et de nouveau un peu plus loin, au 3, rue Ben-Ali, toujours dans la Casbah, chez les Amara.

Chez les Merouane, il cherche deux des fils, Ali et Boualem. Ils sont absents. Leur frère Mustapha est interrogé par Le Pen : ingestion d'eau sale, puis torture au moyen d'un sommier métallique électrifié par ses soins. Enfin, pistolet sur la tempe, il subit un simulacre d'exécution. Le lendemain, il est conduit, de même que son père Mohamed, à la caserne de Fort-L'Empereur où se trouvent de nombreux détenus en cours d'interrogatoire. Le Pen l'y torture derechef, de même que son père. Après quelques semaines, ce dernier et quatre autres prisonniers, selon Mustapha Merouane, sont exécutés et leur corps sans doute «brûlés».

Au petit matin, chez les Amara, Le Pen cherche Ali, dit Allilou. Comme il est absent, Mohamed, 18 ans, et Saïd, 24 ans, sont embarqués à Fort-L'Empereur, où Saïd est torturé, au point, dit son jeune frère à Florence Beaugé, d'être méconnaissable. Les deux frères y côtoient de nombreux détenus, tous torturés. Saïd Amara disparaîtra, donné dans une archive militaire comme «abattu lors d'une tentative de fuite le 13 mars 1957» par le 3^e RPC, régiment de parachutistes coloniaux qui intervient également à la caserne

de Fort-L'Empereur¹. La tentative de fuite est en effet, avec la « libération » pure et simple et le « suicide », l'une des explications les plus fréquemment fournies par l'armée – lorsqu'elle doit en donner une – à une disparition définitive dans ses locaux. Un « fichier des arrêtés par la 10^e DP en février et mars 1957 », conservé en copie dans les archives de la préfecture d'Alger, en présente de nombreux exemples².

Peu après, à un moment qu'il situe « à la fin de la grève », donc toujours au début de février, Mohamed Abdellaoui, 27 ans, ouvrier chez Bastos, une manufacture de tabac située à Belcourt et à forte implantation nationaliste, a lui aussi rencontré Le Pen et ses hommes. Il l'a également raconté à Florence Beaugé en 2002.

Pris chez lui au 4, rue du Sphinx, dans la Casbah, il est conduit à la caserne de Fort-L'Empereur et enfermé avec d'autres. Puis un soldat l'interpelle en des termes pour lui incompréhensibles à ce moment : « Abdellaoui, le député t'attend à l'Assemblée. » Dans un bureau se trouvent ceux que les détenus appellent les « patrons » : Abdellaoui les identifiera comme étant le lieutenant Le Pen et le commandant Aussaresses. Ils recherchent un responsable important du FLN, d'où sans doute la présence d'Aussaresses, qui dirige une équipe semi-clandestine chargée par l'état-major des plus sales besognes et s'occupant des plus grosses prises.

1 « AMARA Saïd * », 1000autres.org.

2 ANOM, fonds de la préfecture d'Alger, 91 1 K 1039.

Abdellaoui est torturé à l'eau et à l'électricité par les deux hommes.

Quelques jours plus tard, le 10 février, le lieutenant Le Pen et ses hommes défoncent la porte d'Ahmed Korichi, 12, rue Marengo. Le Pen gifle sa mère, la maison est fouillée, puis Ahmed est conduit à la villa Les Roses. Torturé à l'électricité et à l'eau sous les ordres de Le Pen, il y reste dix-sept jours, mis «au tombeau». Souvent, raconte-t-il, Le Pen fait de l'action psychologique auprès des détenus entre deux séances de tortures. «Mais vous êtes bien! La France, qu'est-ce qu'elle vous a fait? Vous avez tous l'électricité, la radio (sic)! [...] Des fois, il rigolait. J'avais peur quand même. Un jour, un para avait dit à un prisonnier: "Tu es libre." Il est sorti et on lui a tiré dessus, dans le dos. C'était exprès. Délit de fuite¹.» On aura reconnu le procédé d'exécution sommaire bien connu chez les militaires sous le nom de «corvée de bois», mis en œuvre quand le détenu est jugé «irrécupérable» ou trop encombrant. Ahmed Korichi ira témoigner à Paris en mars 1985 au procès intenté par Le Pen au *Canard enchaîné*.

En 1985 également, dans un témoignage publié par *Libération*, Makhoulouf Abdelbaki affirme quant à lui avoir été arrêté le 22 février, conduit dans ce qu'il définit de façon imprécise comme «un camp à Sidi Ferruch» (Sidi Frej), lieu situé à l'ouest d'Alger où se trouve la base arrière du

¹ Cité par Gilles Bresson et Christian Lionet, *Le Pen, op. cit.*, p. 175.

3^e RPC de Marcel Bigeard, peu éloignée de celle du 1^{er} REP à Zéralda. Il dit y avoir été longuement torturé sous les ordres de Le Pen.

Au cours du même mois de février, sans que la date exacte nous soit connue, Boukhalfa Hadj, agent municipal maître d'hôtel du maire d'Alger Jacques Chevallier, reçoit lui aussi en pleine nuit la visite de l'escadron de Le Pen. Nous savons par ailleurs qu'une autre compagnie du 1^{er} REP est alors installée depuis janvier dans les sous-sols mêmes de la mairie. Le maire d'Alger, ancien ministre de la Défense, est un « libéral ». Il a des relations avec des nationalistes, et les paras veulent savoir qui lui rend visite clandestinement. Sous la direction de Le Pen, Boukhalfa est torturé à l'électricité, à l'eau, on lui enfonce les yeux dans les orbites, ce qui le laissera quasi aveugle, et on lui casse les doigts. En 1966, Jacques Chevallier lui fournit un certificat dans lequel il identifie formellement Le Pen comme le lieutenant responsable de ces actes. On entend et on voit Boukhalfa dans le film de René Vautier diffusé au procès du *Canard enchaîné*. On peut aussi y voir ledit certificat, reproduit et authentifié plus tard par Lionel Duroy dans *Libération*.

Le même cinéaste militant a, dans les années 1980, enregistré le témoignage d'Ali Rouchaï, dit Dahmane. Sa torture par Le Pen a été dénoncée par le périodique clandestin du FLN *Résistance algérienne* dès juin 1957. Arrêté sur son lieu de travail « le 21 ou le 22 février », il est conduit à la villa Les Roses par Le Pen. Après trois jours de tortures selon

les procédés en vigueur, désespéré et craignant de parler, il se tranche la gorge avec un tesson de bouteille. À l'hôpital où on le fait soigner parce qu'il n'a pas encore parlé, les paras harcèlent le médecin pour le reprendre. Ce qu'ils font après près d'un mois, pour le torturer à nouveau. En 1985, il montre sa cicatrice à René Vautier.

René Vautier a aussi filmé Mohamed Louli, 30 ans au moment des faits. C'est chez lui, à Notre-Dame d'Afrique, que Le Pen et ses hommes l'ont pris, dans la nuit du 23 au 24 février. À la villa Les Roses, en présence de Le Pen et de son supérieur, le capitaine Louis Martin, il est torturé à l'eau. Puis, en compagnie d'autres détenus, il creuse des « tombeaux » dans les jardins de la villa : des fosses trop étroites et trop peu profondes pour s'y tenir autrement qu'accroupi, fermées par des barbelés. Les militaires y stockent à l'isolement les détenus en attente d'exploitation, selon le terme en vigueur. Ils le font aussi, nous le verrons, à la villa Sésini.

C'est une méthode apprise par Le Pen en Indochine, comme lui-même le rappelle dans ses mémoires : « La Légion n'était pas tendre avec ses punis. On les collait au "tombeau" : c'était une tranchée très peu profonde où ils se tenaient allongés, avec une toile de tente par-dessus¹. » Malika Rahal et moi-même avons vu, en novembre 2022, dans la cave de la ferme Perrin, l'une des nombreuses fermes

¹ Jean-Marie Le Pen, *Fils de la nation*, *op. cit.*, p. 173

coloniales servant à la détention, la torture et l'assassinat, de semblables installations¹.

Louli ajoute lui aussi qu'entre deux séances de torture, Le Pen fait des sermons, des «séances de politique», dit-il. Il précise également avoir vu quatre détenus mourir de la torture et un détenu abattu.

Lakhdari Khelifa, 34 ans, est ouvrier chez Job et syndicaliste de l'UGTA. «Un soir de février», raconte-t-il à René Vautier, il tombe dans un guet-apens dans la boutique d'un tailleur auquel il rend visite, rue Montaigne. Il est conduit par le lieutenant Le Pen à la villa Les Roses, où ce dernier le torture à l'électricité. Il note : «Le Pen, c'était un parleur, il faisait de la psychologie : "Pourquoi vous faites la guerre, qu'est-ce qui vous manque en Algérie ? Moi, je suis un député, je suis venu ici pour la pacification."» À la villa Les Roses, il côtoie de nombreux détenus torturés, dont Ali Rouchaï.

¹ Malika Rahal et Fabrice Riceputi, «Dans un centre de torture de l'armée française à Alger : la ferme Perrin», mediapart.fr, 1^{er} janvier 2023.

Mars 1957

Le 1^{er} mars, Le Pen et ses hommes sont à nouveau dans la Casbah. Ils pénètrent au 7, rue des Abencérages, chez les Moulay. Ils y cherchent Ali Bahriz, le frère de madame Moulay. Il est absent. Du fait d'une ressemblance physique, ils se saisissent par erreur de son frère Rachid. Les témoignages recueillis dans le projet Mille autres mentionnent souvent ce genre de confusion. Ils le conduisent dans un immeuble inachevé d'El Biar, avenue Clémenceau, qui sert de « centre de tri » – celui où Ali Boumendjel sera bientôt « suicidé » et où seront notamment torturés Maurice Audin et Henri Alleg –, puis à Fort-L'Empereur. Ayant compris leur erreur, ils reviennent le lendemain avec Rachid, ensanglanté.

Son beau-frère Ahmed Moulay est alors interrogé. Ici, les présents dans la maison ne vont pas seulement entendre son supplice. Le fils d'Ahmed Moulay, Mohamed Chérif Moulay, alors âgé de 12 ans, raconte à Florence Beaugé comment toute la famille assiste, terrorisée, à la torture de son père. À l'ingestion forcée d'eau souillée va succéder l'électricité. Moulay est électricien, et les paras l'emmènent dans son atelier. Un peu plus tard un para s'écrie : « Mon lieutenant, il est mort ! » Le corps, rhabillé, est déposé dans la rue. Retentit alors le bruit d'une rafale de mitraillette. Quand sa femme Rania ira demander des comptes au commissariat, elle s'entendra répondre : « Votre mari est mort au cours d'un règlement de compte entre fellaghas. » Le règlement

de compte est l'un des prétextes fréquemment employés par les militaires pour maquiller une mort sous la torture ou une exécution sommaire, quand le corps n'a pas été détruit ou dissimulé. Mohamed Chérif Moulay est l'enfant qui a trouvé chez lui le lendemain le fameux poignard des Jeunesses hitlériennes portant l'inscription «JM Le Pen 1^{er} REP» et qui sera produit en 2004 par Florence Beaugé lors du procès intenté par Le Pen au *Monde*.

Quelques jours plus tard, le 8 mars, à Notre-Dame d'Afrique, le lieutenant Le Pen et ses hommes s'emparent d'Abdenour Yahiaoui, 17 ans, dont ils cherchent le cousin. Les paras sont pressés et commencent à le torturer dans la voiture. À la villa Les Roses, il est mis durant cinq jours « au tombeau », procédé qu'il décrit dans les mêmes termes que Mohamed Louli. Le soir, c'est Le Pen qui dirige les tortures, à l'électricité et par l'ingestion forcée d'eau, et qui y participe tout en prenant des notes. Abdenour Yahiaoui est aussi fouetté au nerf de bœuf. Il indique : « Il nous avait même conviés, si on avait l'occasion de passer à Paris, à demander après M. Le Pen, à l'Assemblée nationale. »

Ces sévices-là firent fin mars 1957 l'objet d'un dépôt de plainte auprès de la police. Celui-ci n'eut, comme tant d'autres, aucune suite judiciaire. Mais un rapport du commissaire principal Gille adressé au préfet d'Alger fut conservé par Paul Teitgen. Ce haut fonctionnaire à la préfecture d'Alger, horrifié par les méthodes des militaires, le communiqua à l'historien Pierre Vidal-Naquet. Celui-ci le

publia en 1962 dans un numéro du périodique *Vérité-liberté*, sous le titre « Le Pen : député tortionnaire¹ ».

Enfin, Pierre Vidal-Naquet publia dans le même périodique un autre document : un dossier de la brigade criminelle d'Alger documentant la dernière des exactions commises par le lieutenant Le Pen, durant la nuit du 30 au 31 mars 1957, c'est-à-dire quelques heures avant son départ d'Alger. Une plainte fut déposée par Ahmed Bouali ben Ameer, 37 ans, veilleur de nuit à l'hôtel Albert 1^{er}, boulevard Pasteur à Alger. Il y déclare que, vers 2 heures du matin, pour avoir refusé de lui ouvrir l'accès au bar de l'hôtel qui est fermé, il a été frappé, menacé d'une arme, puis enlevé par un Jean-Marie Le Pen manifestement ivre. Celui-ci l'a conduit à la villa Sésini, l'y a mis brièvement « au tombeau », avant de le libérer en lui enjoignant de « la fermer ».

Ajoutons qu'un seul acteur militaire de l'époque a témoigné à charge contre Le Pen² : le Hollandais Wilhelmus Vaal, légionnaire au 1^{er} REP de 1955 à 1960 et qui, selon ses dires, réceptionnait en 1957 certains « suspects » à la villa Les Roses pour les conduire à la villa Sésini. En 1985, il déclara spontanément à Lionel Duroy de *Libération* : « J'ai vu des sadiques, ce qui n'était pas le cas de Le Pen, mais rarement des officiers

1 *Vérité-liberté* indique par erreur qu'Abdenmour Yahiaoui est « le père » d'un policier. En réalité, il est le frère d'un policier tué par le FLN, selon le rapport du commissaire Gille.

2 Si l'on excepte son ancien ami Jean-Maurice Demarquet qui l'accusa lui aussi en 1985 d'avoir torturé.

qui s'engagent de telle façon. Il tapait sur un type qui était déjà bien entamé. Et encore branché à la "gégène".»

La plupart des anciens du 1^{er} REP, quant à eux, ont observé jusqu'à ce jour le silence le plus complet sur les activités tortionnaires de Le Pen, comme l'immense majorité des parachutistes l'a fait sur l'ensemble des crimes commis durant la guerre d'Indépendance algérienne. On sait qu'un véritable pacte du silence a été observé par les officiers et que les très rares à l'avoir trahi, comme Paul Aussaresses, ont été mis au ban de la corporation. Plusieurs d'entre eux, à l'exemple du capitaine Martin, alors supérieur direct de Le Pen à la villa Les Roses, lui-même accusé dans des témoignages d'avoir au moins assisté à la torture, sont au contraire allés témoigner sous serment lors des procès intentés par Le Pen de la parfaite « correction » de ce dernier à l'égard des « suspects ».

Exfiltré pour éviter un scandale ?

Reste dans notre reconstitution du séjour algérois de Le Pen à tenter d'éclaircir les conditions de la fin de son engagement. Le 31 mars 1957, quelques heures après avoir été décoré dans les jardins de la villa Sésini par le général Massu de la croix de la Valeur militaire (médaille de bronze), il rentre à Paris. Pourtant, nul ne semble l'avoir remarqué, sa période d'engagement de six mois, commencée à la mi-octobre 1956, n'est alors pas terminée. On peut constater que le JMO du 1^{er} REP continue d'ailleurs de le compter dans l'effectif du régiment jusqu'au 15 avril 1957, au terme effectif du contrat signé.

Le Pen est resté silencieux sur les raisons et les circonstances de ce départ anticipé, qui restent tout sauf claires. A-t-il été décidé par Le Pen lui-même ou lui a-t-il été imposé par les autorités civiles et/ou militaires ? Et quelle en est la raison exacte ?

Ce départ intervient dans un moment politique délicat pour le gouvernement de Guy Mollet et son ministre de l'Algérie Robert Lacoste. La campagne contre les exactions de l'armée en Algérie est en effet dangereusement relancée en métropole dans les jours qui le précèdent. À la mi-mars paraît *Contre la torture*, de l'écrivain Pierre-Henri Simon. Le 23 mars, on apprend la mort de l'avocat Ali Boumendjel, détenu clandestinement et torturé depuis 43 jours¹. Il a été

¹ Notamment dans une des cuves à vin qui servaient de cellules à la ferme Perrin.

«suicidé» par l'armée qui l'a précipité depuis le sixième étage du «centre de tri» parachutiste d'El Biar. On qualifie cet avocat de «Pierre Brossolette algérien», du nom du résistant français défenestré le 22 mars 1944 pour échapper à la torture par la Gestapo. René Capitant, l'ancien ministre de de Gaulle, écrit le 26 mars : «Tant que de telles pratiques – auxquelles, même en pleine guerre, nous n'avons jamais soumis les prisonniers allemands – seront prescrites ou tolérées contre les Algériens par le gouvernement de mon pays, je ne me sentirai pas capable d'enseigner dans une faculté de droit française¹.» Deux jours avant que Le Pen ne quitte Alger, le 29 mars, *L'Express* de Jean-Jacques Servan-Schreiber publie une lettre du général de Bollardièrre, qui proteste lui aussi contre la torture en Algérie. Le même jour, le célèbre écrivain et résistant Vercors renvoie, pour la même raison, sa Légion d'honneur au président Coty. Enfin, dans la même semaine, le 24 mars, le secrétaire général à la police de la préfecture d'Alger, Paul Teitgen, demande solennellement au ministre Robert Lacoste à être relevé de ses fonctions afin de ne plus être complice des crimes des parachutistes, qu'il estime identiques à ceux qu'il a lui-même subis entre les mains de la Gestapo. Lacoste refuse sa démission, mais, conscient de la gravité de cette protestation venant du cœur

¹ «M. René Capitant décide de suspendre son cours à la faculté de droit», *Le Monde*, 26 mars 1957. Sur l'affaire Boumendjel, lire Malika Rahal, *Ali Boumendjel, op. cit.*

même de l'appareil d'État, il lui promet des changements dans le système de répression.

Dans un tel contexte, les agissements tapageurs du député parachutiste Le Pen semblent bien être devenus trop gênants. Robert Lacoste ne peut en effet se permettre une affaire supplémentaire mettant en cause cette fois un député pour des faits de graves violences illégales à Alger. Ce qui est problématique n'est certes pas que Le Pen ait fait « du renseignement », ce que font avec sa bénédiction de très nombreux militaires. C'est que certains des actes violents du député Le Pen à l'encontre de « Français musulmans » n'ayant rien de « fellaghas », ainsi que ses démêlés avec la police d'Alger, pourraient bientôt être rendus publics. Les deux plaintes, déposées probablement le 31 mars 1957 par Ahmed Bouali et Abdennour Yahiaoui, ont en effet été enregistrées par la hiérarchie policière d'Alger. Or, certains membres importants de cette dernière sont des opposants déclarés aux méthodes de l'armée et mènent une sourde bataille interne contre elles. La police d'Alger est en effet dirigée par Paul Teitgen, qui s'est entouré de quelques hommes de confiance qui, comme lui, tentent de s'opposer comme ils le peuvent au système de répression mené par le général Massu et ses officiers.

C'est le cas du commissaire Jean Builles, dont le témoignage jouera un rôle essentiel dans l'affaire Maurice Audin. C'est aussi celui du commissaire principal d'Alger, René Gille. Ce dernier est, comme Teitgen, un ancien résistant

déporté scandalisé par les exactions des parachutistes. Du reste, le général Massu raillera dans ses mémoires ces deux «traumatisés par la déportation» qui osèrent l'un et l'autre tenter de lui mettre des bâtons dans les roues¹. Quelques mois plus tard, lors du coup d'État du 13 mai 1958, des parachutistes tenteront d'ailleurs de s'emparer physiquement de Paul Teitgen et du commissaire Builles, objets d'une véritable haine de leur part². Le rapport du commissaire Gille indique que, lors de l'enlèvement d'Ahmed Bouali, Le Pen aurait dit à un gardien de la paix tentant d'intervenir : «Je sais que la police marche avec [les fellaghas]», exprimant ainsi la très forte animosité des parachutistes envers la police d'Alger.

Le commissaire Gille a adressé à Paul Teitgen les deux rapports relatant les exactions à l'encontre d'Ahmed Bouali, mis «au tombeau» à la villa Sésini, et d'Abdenour Yahiaoui, détenu clandestinement et torturé à la villa Les Roses. La préfecture d'Alger, c'est-à-dire le pouvoir politique, en est donc officiellement informée. Le cabinet du ministre Lacoste, qui surveille de très près la situation à Alger, l'a nécessairement été lui aussi³.

1 Jacques Massu, *La vraie bataille d'Alger*, Plon, 1971, p. 104-105.

2 Fabrice Riceputi, «Paul Teitgen et la torture pendant la guerre l'Algérie. Une trahison républicaine», 20 & 21. *Revue d'histoire*, vol. 142, n° 2, 2019, p. 3-17.

3 Notons que nous n'avons pas trouvé ces documents dans les archives de la préfecture d'Alger ni dans celles du cabinet de Lacoste. Paul Teitgen

Il faut rappeler ici que de telles plaintes d'Algériens visant des militaires sont alors très rares, particulièrement au regard du nombre d'exactions commises¹. Leur dépôt auprès du parquet ou des commissariats demande en effet un courage certain, car il expose à des représailles. De plus, elles n'ont à peu près aucune chance d'être suivies d'effets, seule l'armée ayant alors le pouvoir de juger les militaires, dans ses propres tribunaux. Ici, les plaintes visent certes un militaire réserviste, mais aussi un député en congé d'une Assemblée où il ne compte pas que des amis, notamment chez les communistes avec lesquels Le Pen s'affronte violemment.

En outre, et ce fait est décisif, les deux plaignants algériens ne peuvent manifestement pas être soupçonnés de quelque accointance que ce soit avec le mouvement nationaliste. Même dans l'acception très élastique du terme alors en vigueur, ils n'ont rien de «terroristes». Bouali a été enlevé et brutalisé pour avoir refusé de servir à boire à Le Pen. Quant à Yahiaoui, Gille insiste dans son rapport sur son absence de tout lien avec la «rébellion», précisant que Yahiaoui est le «demi-frère d'un gardien de la paix [...] tué par les terroristes» l'année précédente et que sa famille est

en emporta des copies lors de son expulsion d'Algérie en mai 1958, avec d'autres documents, pour prouver ses accusations envers l'armée.

¹ En revanche, de nombreuses plaintes d'«Européens» ont été déposées. Voir notamment «L'affaire des enseignants d'Alger. Plaintes et témoignages sur la torture à la villa Sésini», 1000autres.org.

«très honorablement connue et manifeste des sentiments nettement profrançais¹».

Gille indique encore que Le Pen «s'en est pris à un gardien de la paix qu'il a menacé de désarmer» lors de l'enlèvement de Bouali. Instruisant manifestement davantage que la seule affaire Bouali et mettant clairement en accusation le comportement du député Le Pen durant son séjour à Alger, il ajoute : «Ce n'est pas le premier incident qui oppose le lieutenant Le Pen à la police.» Et il cite deux rapports déjà enregistrés par ses services concernant des altercations sur la voie publique du député Le Pen avec des policiers algérois.

Ahmed Bouali et Abdenour Yahiaoui sont tous deux libérés le 30 mars de leur détention clandestine, à la villa Sésini pour l'un, à la villa Les Roses pour l'autre. Soit la veille même du départ d'Alger de Le Pen. Si, selon la déposition de Bouali, c'est Le Pen lui-même qui l'a ramené à l'hôtel après l'avoir brièvement «mis au tombeau», nous ignorons ce qui a déclenché la libération pure et simple de Yahiaoui, lequel, en toute logique, aurait dû être interné dans un camp après son long supplice. Qu'elle ait résulté de pressions comme tenta d'en exercer fréquemment Paul Teitgen sur les militaires ne peut être exclu.

Quoiqu'il en soit, quand Gille communique officiellement ses rapports à Paul Teitgen – tous deux sont datés du 1^{er} avril, mais les dépositions de témoins des faits qu'ils

¹ Ce qui n'exclut pas qu'Abdenour Yahiaoui soit peu ou prou nationaliste.

consignent sont forcément antérieures –, Le Pen a déjà quitté Alger, avant même la fin de son engagement.

A-t-il fui de sa propre initiative de peur d'être inquiété par la police à la suite des deux plaintes, prenant ainsi celle-ci de vitesse ? Est-il parti sur ordre, afin d'éviter au ministre de l'Algérie d'avoir à gérer un nouveau scandale ? Nous ne le savons pas.

Ajoutons toutefois que, selon Paul Teitgen, le ministre Lacoste a ensuite payé sur ses fonds spéciaux une forte somme à Ahmed Bouali et obtenu ainsi le retrait de sa plainte contre le député Le Pen¹. L'information fut publiée par Vidal-Naquet, et Teitgen a affirmé avoir vu « le reçu » de ce paiement. Quant à la plainte de Yahiaoui, elle ne semble pas avoir connu de suite judiciaire. Enfin, ajoutons à ces éléments qu'un témoin, ancien infirmier ambulancier à Alger, a affirmé dans une lettre, adressée en 1994 aux éditions du Seuil et dont Cohen et Péan font état, que Le Pen aurait rejoint l'aéroport d'Alger dissimulé dans une ambulance².

1 Il l'affirme dans le film de René Vautier, *À propos... de l'autre détail*, *op. cit.* C'est donc Lacoste, et non Teitgen, qui « étouffe l'affaire » contrairement à ce qu'écrivent Gilles Bresson et Christian Lionet, *Le Pen*, *op. cit.*, p. 182.

2 « Selon la lettre d'un infirmier ambulancier parvenue à l'éditeur de Gilles Bresson et Christian Lionet après la parution de leur livre, le lieutenant Le Pen aurait été "exfiltré" d'Algérie par ambulance pour éviter les suites judiciaires de son altercation avec le veilleur de nuit » (Philippe Cohen et Pierre Péan, *Le Pen*, *op. cit.*, p. 94). En dépit de recherches auprès de l'IMEC et des éditions du Seuil, je n'ai malheureusement pas pu obtenir communication de cette lettre.

Aux fondements colonialistes du lepénisme

Dès son retour en France, Le Pen exploite politiquement autant que possible son bref séjour algérois dans l'armée. Il l'a bien compris, avec la défense de l'Algérie française, l'extrême droite issue de la Collaboration se revêt d'habits neufs et plus présentables aux yeux de nombreux Français.

À l'Assemblée, le député désormais non inscrit pratique la surenchère avec un gouvernement qu'il trouve bien trop mou en Algérie. Il dépose le 22 juin 1957 un projet de loi « contre le terrorisme » et préconise qu'on officialise purement et simplement la « justice parallèle » par la torture et les exécutions sommaires, déjà mise en œuvre par l'armée de façon clandestine à Alger. Il dénonce « l'entreprise de sabotage moral orchestrée par le Parti communiste et relayée par toute l'intelligentsia de gauche » et exige qu'on lave l'honneur des « parachutistes diffamés¹ ». De fait, sans qu'il y soit pour quelque chose, le 14 juillet 1957, la 10^e DP défile sur les Champs-Élysées où elle est acclamée. Avant de revenir à Alger où le nationalisme algérien n'est toujours pas anéanti et où la répression redouble d'intensité jusqu'à la fin de l'année.

Capitalisant sur son aura de défenseur de choc de l'Algérie française, il fonde alors le Front national des combattants

¹ Gilles Bresson et Christian Lionet, *Le Pen, op. cit.*, p. 184.

(FNC), ancêtre de ce qui sera quinze ans plus tard le Front national. Cette formation a pour emblème le glaive, comme le 1^{er} REP, sur une flamme tricolore, empruntée au parti fasciste italien et qu'on retrouvera dans le logo du Front national.

Groupusculaire, le FNC part à la pêche aux adhésions en août 1957 en organisant une « caravane de l'Algérie française » à travers la France. Une photographie mise en scène montre Le Pen au départ de ladite caravane, campant fièrement en uniforme de « para » sur le parvis de Notre-Dame de Paris, sous les regards admiratifs d'un aréopage de quelques jeunes Parisiens bien mis. L'expédition est financée par des groupes ultras d'Alger, ainsi que, selon Gilles Bresson et Christian Lionet, par le ministre Robert Lacoste lui-même. Le ministre de la Défense André Morice a généreusement offert l'aide logistique de l'armée. À chaque étape, on projette un film de l'armée sur « les atrocités du FLN » et les orateurs rivalisent d'appels à « une révolution nationale » en Algérie et en métropole¹.

Notons pour finir qu'il veut revenir à Alger quelques mois plus tard. Pour participer cette fois aux suites du coup d'État du 13 mai 1958 contre la IV^e République, fomenté conjointement par les ultras, avec lesquels il a noué en 1957 de solides complicités, et par ses anciens camarades parachutistes du

¹ *Ibid.*, p. 187-191, pour un récit haut en couleur de cette caravane émaillée d'affrontements.

1^{er} REP. Mais, alors qu'il n'est plus député, il est refoulé plusieurs fois par les nouvelles autorités d'Alger¹.

Réélu fin 1958, il peut y revenir en 1960, étant cette fois-ci placé par le pouvoir gaulliste sous la surveillance constante des Renseignements généraux, filatures et écoutes téléphoniques comprises, en raison de ses liens très étroits avec l'extrême droite civile et militaire putschiste algéroise².

En avril 1961, le 1^{er} REP est en pointe dans le « putsch des Généraux ». Aussitôt après son échec, il est dissous par De Gaulle. L'OAS est créée avec le concours de nombreux officiers de ce régiment. Le Pen, suscitant des accusations de « lâcheté » de la part de ses anciens camarades, s'en tient prudemment à l'écart publiquement, tout en étant en lien étroit avec elle, notamment avec l'ancien du 1^{er} REP Pierre Sergeant, chef de l'OAS-Métropole, futur membre dirigeant du Front national³.

L'indépendance de l'Algérie en juillet 1962 est, pour lui et ses camarades, une défaite dont ils ne se remettront jamais. Mais les bases idéologiques du nouveau fascisme à la française sont d'ores et déjà clairement établies : l'ennemi prioritaire sera toujours un ennemi intérieur, une

1 *Ibid.*, p. 204-206.

2 Archives départementales de Dijon, fonds Robert Delavignette, 166 J 20, compte-rendu de surveillance de Jean-Marie Le Pen à Alger en septembre 1960.

3 Pour une histoire très fouillée de la participation de Le Pen à la défense de l'Algérie française entre 1958 et 1962, voir Gilles Bresson et Christian Lionet, *Le Pen, op. cit.*, p. 183-252.

cinquième colonne. Non plus celle du juif «apatride», tout au moins publiquement, mais celle de «l’envahisseur» arabe musulman immigré et ses descendants. Il dira : «Nous placions tellement d’espoir dans cette Algérie française [...] Nous aurions fait une révolution nationale pour y forger des hommes nouveaux différents [...] Notre défaite a, au contraire, laissé les portes ouvertes aux barbares qui affluent chez nous.»¹ Dix ans plus tard, après une traversée du désert personnelle pour Le Pen, c’est sur cette singulière lecture de l’histoire, dont nous ne savons que trop bien aujourd’hui le succès, qu’est fondé le Front national.

¹ Grégory Pons, *Les rats noirs*, Simoëns, 1978, p. 50-51 ; cité par Jean-Paul Gautier, «Le Front national et la question coloniale», texte inédit à paraître dans *l’Encyclopédie de la colonisation française* dirigée par Alain Ruscio, Les Indes savantes.

DÉNÉGATIONS MENSONGÈRES

Confronté aux témoignages de ses victimes algériennes de 1957, Jean-Marie Le Pen a bien sûr tenté de remettre en cause leur crédibilité. Ses arguments ont été repris, parfois tels quels, par d'autres. Particulièrement par les journalistes Philippe Cohen et Pierre Péan, dans une biographie du chef du Front national parue en 2012¹. Ils consacrent à son séjour à Alger un chapitre intitulé « Le Pen et la torture ». Et croient pouvoir conclure que, s'il a « sans doute brutalisé » des Algériens, il n'en a « sans doute » pas « torturé ». Leur démonstration, truffée d'erreurs factuelles et de contresens, révèle une évidente méconnaissance du contexte historique. Faisant preuve d'une singulière crédulité à l'égard des affirmations de Le Pen et de celles de ses témoins de moralité militaires, ils remettent en revanche systématiquement en cause la crédibilité de ses accusateurs algériens.

¹ Philippe Cohen et Pierre Péan, *Le Pen, op. cit.*

On doit certes rejeter les témoignages de victimes algériennes de Le Pen, au même titre que d'autres, s'ils se révèlent à l'examen contradictoires, inconstants, incohérents, invraisemblables ou encore le fruit d'un complot. Or, jusqu'à preuve du contraire – une preuve que ni Le Pen ni ses défenseurs n'apportent –, aucun de ceux qui sont produits ici ne peut l'être.

Ceux qui les ont recueillis ont mené les enquêtes les plus rigoureuses, ce que, du reste, plusieurs décisions de justice ont reconnu. Ainsi, la journaliste Florence Beaugé a notamment vérifié que ses interlocuteurs n'étaient pas liés entre eux et n'avaient pu coordonner leurs récits. Elle a encore par exemple pris soin d'établir elle-même que les déplacements de Le Pen durant la nuit du 2 au 3 février entre les trois maisons de la Casbah (rue N'Fissa, rue Ben-Ali et impasse de la Grenade) étaient matériellement possibles.

Pour la plupart produits à visage découvert, à plusieurs reprises et sans varier durant vingt ans, ces témoignages sont le fait de témoins directs, nombreux, concordants et parfaitement en cohérence avec ce que l'on sait des dates, des lieux et des circonstances et modalités de la répression à l'œuvre à Alger durant les trois premiers mois de 1957. Tel était du reste l'avis de Pierre Vidal-Naquet, qui, lorsqu'on lui demanda s'il fallait publier ces témoignages, répondit : « Il faut les hurler !¹ »

¹ Dans René Vautier, *À propos de... l'autre détail*, *op. cit.*

Mais prenons la peine d'examiner les objections émises quant à leur crédibilité. Les unes tiennent à leur contenu, jugé «invraisemblable» par Le Pen et ses défenseurs, les autres à l'identité même de leurs auteurs. À ces derniers, comme nous le verrons, il est surtout reproché d'être des anciens membres ou sympathisants du FLN.

Le Pen n'aurait pas pu torturer

Si l'on en croit Le Pen, les «interrogatoires» dont les témoins algériens font le récit n'entraient tout simplement pas dans ses attributions réglementaires, tout au moins les interrogatoires sous la torture. Ces interrogatoires-là, qu'il appelle «poussés», auraient été de la compétence exclusive de l'officier de renseignement opérant au niveau supérieur du régiment et en lien avec l'état-major de la 10^e DP. Autrement dit du capitaine Roger Faulques, bien connu des historiens pour avoir commandé la torture à la villa Sésini et sur lequel Le Pen se défausse ainsi d'autant plus commodément.

De plus, cette torture «véritable» aurait été réservée aux prises d'un rang élevé dans l'organigramme du FLN. Quant à lui, le lieutenant Le Pen se serait contenté de faire un premier «tri» entre les «suspects» détenus, mais sans

les torturer. Comment les faisait-il « parler » ? C'est ce que ni Le Pen ni Cohen et Péan ne nous disent¹.

En résumé, le 1^{er} REP n'aurait donc torturé qu'à la villa Sésini, et, dans ce régiment, seuls Roger Faulques et son équipe de bourreaux l'auraient fait. Rien n'est plus faux, évidemment. En 1957 à Alger, des milliers de « suspects » ont été interrogés sous la torture dans des dizaines de locaux semblables à ceux où Le Pen opéra et par de nombreux militaires.

Le lieutenant-colonel Roger Trinquier lui-même estimait en janvier le nombre des « suspects » de liens avec le FLN à arrêter, interroger et détenir à 20 000, un nombre qui fut très largement dépassé à la fin de l'année 1957. L'immense majorité de ces « suspects » n'étaient nullement des membres importants du FLN. Notre propre examen des archives des camps dans lesquels ils furent ensuite enfermés indique une majorité de « propagandistes » et de « collecteurs de fonds ». Pour beaucoup, c'est même leur simple « sentiment antifrançais » ou leur « arrogance » qui constitua le motif de leur interrogatoire et de leur enfermement. Gilberte Alleg, épouse du journaliste Henri Alleg, alors à Alger, décrivit ainsi cette extension infinie de la notion de suspect : « Est suspect, surtout s'il est musulman, celui qui passe dans la rue au moment d'un attentat et celui qui se terre chez lui ; celui qui court et celui qui ne court pas ; celui qui n'a pas de

¹ Notons que la source principale de Cohen et Péan est un journaliste du *Figaro* hagiographe de Massu et admirateur des « paras », Pierre Pellissier.

fiche de paie (et c'est particulièrement facile en Algérie où sur 9 millions d'habitants il y a 2 millions de chômeurs). Est suspect celui qui habite le village dans les environs duquel un représentant des "forces de l'ordre" a été abattu; celui qu'un "mouchard", le visage recouvert d'une cagoule, désignera du doigt à la patrouille¹. » L'officier Paul Aussaresses, quant à lui, expliqua ainsi comment il rechercha les maçons qui aménageaient des caches dans les murs des maisons de la Casbah : «Lorsqu'on trouvait un maçon chômeur depuis longtemps dont les mains révélaient pourtant qu'il venait de travailler, cela faisait un suspect de plus². » Paul Teitgen a pour sa part précieusement conservé une archive qui indique ce motif d'enlèvement d'un Algérois par les militaires : «admirateur de Nasser³ ».

Massu lui-même indique que «les centres d'interrogatoire» ont été rapidement «multipliés par vingt ou trente» pour les besoins de l'opération à Alger⁴. En réalité, partout où cantonnaient des militaires et où ils détenaient des «suspects», on tortura : casernes, villas, immeubles, chantiers, écoles et lycées, stades, casino, locaux commerciaux et fermes coloniales réquisitionnés, la liste de ceux qui sont d'ores et déjà identifiés à Alger occuperait plusieurs pages.

1 Gilberte Alleg, «Témoignage», *La Pensée*, n° 79, mai-juin 1958.

2 Paul Aussaresses, *Services spéciaux*, Perrin, 2001, p. 180.

3 Voir Fabrice Riceputi, «Histoire d'un fichier secret, l'impossible recherche des personnes enlevées par l'armée française à Alger en 1957», 1000autres.org.

4 Jacques Massu, *La vraie bataille d'Alger*, *op. cit.*, p. 128.

Malika Rahal et moi-même sommes loin d'avoir pu achever leur cartographie, toujours en cours¹. Pour ne prendre que trois des exemples particulièrement étudiés par nos soins, citons les caves de la brasserie La grande terrasse, dans le quartier de Saint-Eugène, où le jeune médecin Slimane Asselah fut enfermé et torturé avec d'autres, avant de disparaître². Ou la ferme Perrin, dans la périphérie d'Alger, où Ali Boumendjel et Mohand Selhi, avant d'être assassinés, furent détenus dans des cuves à vin et torturés³. Ou encore les salles de classe de l'école Sarrouy, en bordure de la Casbah, où l'adolescente Ourida Meddad trouva la mort par défenestration et où Huguette Akkache-Timsit fut atrocement torturée en compagnie de dizaines d'autres femmes⁴. Tout indique que la villa Les Roses, tenue par la compagnie de Le Pen et commandée par le capitaine Louis Martin, fut bel et bien l'un de ces « centres de tri » non déclarés⁵ où l'on torturait.

¹ Voir Malika Rahal, « Les enlevés. Cartographie de la disparition forcée durant la "bataille d'Alger" », texturesdutemps.hypotheses.org, 13 novembre 2022.

² Voir Malika Rahal et Fabrice Riceputi « "Peut-être, je reviendrai". L'enlèvement de Slimane Asselah », texturesdutemps.hypotheses.org, 20 octobre 2022.

³ Malika Rahal et Fabrice Riceputi, « Dans un centre de torture de l'armée française à Alger : la ferme Perrin », *art. cit.*

⁴ H. G. Esméralda, *Un été en enfer, op. cit.*

⁵ Ils seront en principe officialisés en avril 1957, après que le scandale de la torture, ayant éclaté en métropole, aura contraint Robert Lacoste à « réformer » le système. Ce qui ne mit nullement fin à la torture et aux exécutions sommaires.

Le Pen n'aurait pas pu sortir de son secteur

Le Pen a encore prétendu qu'il n'avait pu intervenir dans tous les lieux où les témoins algériens affirment l'avoir vu opérer, car beaucoup étaient hors de «son secteur», notamment la Casbah. L'argument est repris et développé par Cohen et Péan. Il est faux et aussi complètement absurde.

Nous l'avons vu, des secteurs d'occupation d'Alger sont bien répartis entre les différents régiments de la 10^e division parachutiste. Celui du 1^{er} REP est situé dans l'est d'Alger, entre le quartier d'Hussein Dey et celui de la Casbah, et exclut donc en effet cette dernière, où seul le 9^e régiment de zouaves est installé en permanence. Mais la plus grande souplesse dans l'action est demandée par le commandement, au nom de l'efficacité, aux unités parachutistes qui jouissent d'une totale autonomie d'action dans tout le grand Alger. La recherche de «suspects» les conduit en effet nécessairement à faire preuve d'une grande mobilité et à mener des raids dans toute la ville, et même dans sa périphérie.

Ici, il aurait suffi à Cohen et Péan de lire Massu. L'un de ses motifs de fierté est précisément d'avoir ordonné à ses parachutistes de «négliger presque totalement la disposition géographique des unités sur le terrain et [de] confier à

telle compagnie une enquête, quel que soit le quartier de la ville où cette enquête pourra la mener¹ ».

Le JMO du 1^{er} REP indique également dès le 9 janvier 1957 que ses membres, qui stationnent alors au Clos-Salembier, reçoivent l'ordre d'être « en mesure d'intervenir immédiatement [...] dans tout autre quartier de l'agglomération algéroise ». Le 25 janvier, toujours selon le JMO, la 1^{re} compagnie de combat de Le Pen « participa à l'arrestation d'un tueur dans la Casbah ». De même, il arrive fréquemment aux autres régiments de la 10^e DP d'intervenir selon les besoins de leurs enquêtes dans le secteur du 1^{er} REP. Et ces unités mutualisent leurs prises, plusieurs régiments pouvant interroger successivement un même détenu impliqué dans plusieurs enquêtes.

Le 1^{er} REP n'aurait torturé que des « Européens »

De ce grossier mensonge de Le Pen sur l'impossibilité de sortir de son secteur, Cohen et Péan font découler une autre théorie encore plus fantaisiste, mais propre en apparence à disqualifier tous les témoins algériens : la « spécialité » du 1^{er} REP aurait été de traquer uniquement les complices « européens » du FLN². Contrairement selon eux à celle du

¹ Jacques Massu, *La vraie bataille d'Alger*, op. cit, p. 129. Paul Aussaresses l'indiqua également à Florence Beaugé.

² Ils tiennent cette théorie du journaliste Pierre Pellissier, par ailleurs hagiographe du général Massu.

régiment de Bigeard, le 3^e RPC, auxquels ils attribuent en se trompant une implantation dans la Casbah. Le seul fondement de cette théorie semble être l'idée fautive selon laquelle le secteur d'occupation du 1^{er} REP aurait été principalement européen.

Si on les suit, la mission de Le Pen aurait donc exclu l'interrogatoire d'Algériens. Voulant produire un exemple fameux à l'appui de cette thèse, celui de Maurice Audin, ils se trompent de nouveau : ce n'est pas le 1^{er} REP, mais le 1^{er} RCP qui l'a arrêté.

La villa Sésini a certes abrité le supplice de nombreux Algérois et Algéroises d'origine européenne, membres du Parti communiste algérien ou chrétiens progressistes. Mais ces derniers ont très souvent mentionné la présence d'Algériens et d'Algériennes à leurs côtés. Et nombre de ces derniers ont témoigné de leurs calvaires dans ce PC du 1^{er} REP. Parmi les familles de personnes enlevées en 1957 à Alger et ayant fait des démarches auprès de la préfecture, cinquante indiquent explicitement que leur proche a été enlevé par des « bérets verts » ou par le « 1^{er} REP ». Aucun n'est « européen¹ ».

Les deux journalistes, victimes d'une représentation fantasmée et fréquente de l'Alger colonial, semblent imaginer la zone d'implantation du 1^{er} REP comme entièrement habitée par des « Européens », par opposition à la Casbah, qu'ils semblent considérer comme l'unique quartier algérien. Or,

¹ Voir 1000autres.org.

selon le recensement de 1954, la Casbah n'abrite que 25 % de la population algérienne¹. Nous l'avons vu, les quartiers algériens sont en réalité nombreux dans le secteur du 1^{er} REP. Son JMO atteste d'ailleurs d'interventions fréquentes de ses compagnies dans les cités algériennes, Nador, Vinci, Mahieddine et Diar el-Mahçoul, où les légionnaires opèrent des rafles et des arrestations ciblées. Ajoutons qu'un fichier des arrestations opérées par les différents régiments de la 10^e DP pour les mois de février et mars 1957 indique que le 1^{er} REP a arrêté, détenu et interrogé plusieurs centaines de « musulmans² ».

Le Pen n'aurait pas pu interroger à domicile

Dernière objection concernant les faits rapportés, l'in vraisemblance, selon Le Pen, de l'interrogatoire pratiqué « à domicile », dont plusieurs personnes affirment avoir été les victimes et/ou les témoins oculaires. Selon lui, s'il n'a pu interroger ces Algériens chez eux, c'est que, obéissant à un supposé « protocole strict », il n'en aurait pas eu le droit. Pourtant, Massu lui-même souligne que la plus grande liberté d'action a été laissée à ses hommes. Et ce qui est alors recommandé aux parachutistes en opération de recherche

¹ Jean Pelletier, *Alger 1955*, *op. cit.* p. 64.

² ANOM, fichier des arrêtés de la 10^e DP en février-mars 1957, fonds de la préfecture d'Alger, 91 1 K 1039.

de «suspects» est de procéder aux interrogatoires dans les délais les plus brefs, afin d'empêcher les complices dénoncés et les personnes recherchées de s'organiser en conséquence.

On cherche en vain la règle qui aurait interdit à Le Pen de le faire sur-le-champ, si les circonstances de son enquête l'exigeaient à ses yeux. Du reste, les témoignages recueillis par le projet Mille autres sont pleins de mentions de violences infligées par les parachutistes dès leur irruption au domicile d'un «suspect». Les violences peuvent prendre la forme d'interrogatoires des personnes présentes dans la maison, tout particulièrement lorsque le «suspect» recherché s'avère absent et qu'on exige de ses proches qu'ils indiquent où il se trouve.

Les témoignages sont tardifs et le fait d'anciens membres du FLN

Les autres objections émises par Le Pen et ses avocats tiennent à l'identité de ses accusateurs algériens et à la date de leur témoignage.

Le Pen a ainsi souvent avancé l'argument de sa célébrité. C'est elle qui aurait poussé des Algériens en mal de notoriété à lui attribuer – bien tardivement, souligne-t-il – leurs supplices. L'argument est particulièrement pervers. Car c'est imputer à ces témoins un rôle dans le déroulement de cette affaire franco-française qui n'est nullement le leur.

S'ils ne se sont jamais exprimés dans la presse française avant les années 1980, c'est qu'ils n'ont jusqu'alors jamais été sollicités par elle. À Alger, René Vautier, Lionel Duroy et Florence Beaugé l'ont dit, bien des anciens combattants avaient connaissance de ces faits depuis 1957. Mais personne jusqu'aux années 1980 n'est allé les interroger. En quoi le caractère incontestablement très tardif de l'intérêt de l'opinion française pour leur histoire permettrait-il de douter de leur sincérité?

Nous touchons ici à l'un des symptômes du déni national des crimes de l'armée française en Algérie : la persistance du refus de prendre en compte la parole algérienne. Cette résistance à entendre la parole des victimes, comme on le fait pourtant d'ordinaire pour tout autre crime d'État dissimulé et nié, est en effet un héritage colonial direct. Ainsi pratiquait-on notamment la « drôle de justice¹ » française durant la guerre, en enterrant systématiquement les rares plaintes d'Algériens et d'Algériennes. Cette parole pourtant irremplaçable pour faire l'histoire de cette guerre coloniale est aujourd'hui encore bien souvent l'objet d'une suspicion systématique d'affabulation, dans une lecture des événements toujours inspirée par le point de vue des acteurs militaires français.

Le livre de Cohen et Péan est un cas d'école de cette façon de voir. Il en est même une sorte de caricature. Ainsi,

¹ Voir Sylvie Thénault, *Une drôle de justice*, *op. cit.*

ces deux journalistes estiment doctement que le fait que la plupart des victimes de Le Pen soient aujourd'hui « pensionnées par le FLN » suffirait à discréditer leurs témoignages et à suspecter une machination. L'argument laisse pantois, quand on sait que tous les anciens moudjahidine d'Algérie, soit des dizaines de milliers d'hommes et de femmes, ont en principe eu droit à une telle pension. Soutiendrait-on que ceux qui ont été reconnus anciens résistants déportés français par les autorités à la Libération, par exemple, seraient de ce fait suspects de mentir dans leurs témoignages sur les exactions nazies ? Autre argument franchement risible : les témoins ne sont pas crédibles, car ils sont manifestement « hostiles » à leur ancien tortionnaire. Ainsi, le témoignage d'Ahmed Korichi serait le moins douteux, car il déclare « ne pas en vouloir à Le Pen » aujourd'hui. Contrairement par exemple à Mohamed Moulay, dont la crédibilité serait remise en cause par l'animosité qu'il porte à celui qu'il vit torturer et assassiner son père.

On le voit, ce qui est reproché au fond à ces témoins est leur identité algérienne. Mais qui l'armée française a-t-elle surtout torturé en Algérie, sinon des Algériens et des Algériennes ?

Dans le même temps, les deux auteurs prennent sans difficulté pour argent comptant les témoignages en faveur de Le Pen livrés par ses anciens complices du 1^{er} REP. Ils s'appuient particulièrement sur une précédente enquête biographique sur Le Pen publiée en 1994 par leurs confrères

Gilles Bresson et Christian Lionet, qui cite abondamment des acteurs militaires tous personnellement impliqués à ses côtés dans la répression.

Christian Lionet leur a confié, disent-ils, qu'en passant « dix jours » à Alger, il aurait « reconstitué tout l'emploi du temps de Le Pen », sans nous dire comment il a réalisé ce véritable exploit, dont on ne trouve du reste pas trace dans son livre, encore moins dans celui de Cohen et Péan. Et il est rentré à Paris, leur a-t-il dit, « persuadé » que les témoins algériens avaient « peut-être » été torturés, mais « pas par Le Pen », utilisant à son tour l'argument du secteur dont Le Pen n'aurait pas pu sortir et celui selon lequel les anciens moudjahidine « pensionnés » seraient nécessairement des menteurs « en service commandé¹ ».

Et quid des rapports du commissaire Gille, assez peu susceptibles d'avoir été fabriqués par le FLN ? Leur authenticité pourrait elle aussi être mise en doute. C'est en tout cas ce qu'a affirmé Roger Faulques, ancien tortionnaire en chef à la villa Sésini et qui fit ensuite carrière comme barbouze en Afrique. Selon ce témoin de moralité particulièrement bien choisi, le commissaire Gille « a pu être capable de susciter une plainte » contre Le Pen. Pourquoi l'aurait-il fait ?

¹ Philippe Cohen et Pierre Péan, *Le Pen, op. cit.* p. 92. On notera que le livre de Bresson et Lionet, qui constitue par ailleurs la biographie la plus approfondie de Le Pen, date de 1994 et ne prend donc pas en compte l'enquête de Florence Beaugé en 2002.

Parce qu'il était un ennemi déclaré de la torture¹. On reste sans voix devant un tel sophisme.

Autre témoin à décharge de Le Pen jugé crédible, l'ancien supérieur direct de ce dernier, le capitaine Louis Martin, par ailleurs lui-même mis en cause par certains témoins pour des faits de torture aux côtés de Le Pen. Poussé hors de l'armée française après la guerre, devenu général dans l'armée gabonaise d'Omar Bongo, il déclare qu'il « avait formellement interdit à ses hommes de torturer » et que lui-même employait « plutôt la ruse pour extorquer des informations (sic) ». Finalement, au terme du travail de dédouanement de Le Pen par Cohen et Péan, les aveux du lieutenant du 1^{er} REP durant la guerre sur ses activités de tortionnaire n'auraient été que de folkloriques fanfaronnades bien dans le style du personnage².

1 Gilles Bresson et Christian Lionet, *Le Pen, op. cit.*, p. 172-173.

2 Même son de cloche chez André-Paul Comor, *Histoire du 1^{er} Régiment étranger parachutiste, 1948-1961. Des rizières d'Indochine au putsch d'Alger*, Perrin, 2023, dernier ouvrage en date à la gloire du 1^{er} REP se basant surtout sur les mémoires des militaires.

CONCLUSION. NOTRE APHASIE COLONIALE

Assemblée nationale, 28 juin 2022.

Comme le veut le règlement, le discours ouvrant la session parlementaire est prononcé par le doyen de l'Assemblée nouvellement élue. Il s'agit de José Gonzalez, l'un des 89 députés du Rassemblement national (ex-Front national). Né à Oran, Gonzalez a quitté l'Algérie en 1962, à l'âge de 19 ans. Il a adhéré au Front national dès 1978, à Marseille car, se souvient-il, il se demandait « si, en France, nous n'allions pas subir la même chose qu'en Algérie, avec des populations qui nous poussent dehors¹ ». Là, il a milité notamment en compagnie de Jean-Jacques Susini, ex-numéro deux de l'OAS, deux fois condamné à mort par contumace puis amnistié².

1 « José Gonzalez, le doyen de l'Assemblée nationale qui a ouvert la législature en invoquant l'Algérie française », *Le Monde*, 29 juin 2022.

2 Il est condamné par la Cour de sûreté de l'État pour son appartenance à l'OAS et comme inspirateur de l'attentat manqué contre le président de la République, le général de Gaulle, en août 1964.

Depuis le perchoir de l'Assemblée, Gonzalez réussit un beau coup, qui lui vaudra les félicitations de Jean-Marie Le Pen en personne. À une semaine précisément du soixantième anniversaire de cette indépendance de l'Algérie qui mortifia l'extrême droite française autant que l'avait fait la Libération, il prononce devant l'Assemblée réunie au grand complet un discours larmoyant de nostalgie de l'Algérie française perdue, c'est-à-dire à ses yeux « abandonnée ». Et il est applaudi à tout rompre, bien au-delà des bancs de l'extrême droite. Poussant ensuite l'avantage, devant une forêt de micros et de caméras, Gonzalez déclare : « Je ne pense pas [qu'il y ait eu] des crimes en Algérie dans l'armée française. » Questionné sur les agissements de l'OAS, particulièrement meurtriers à Oran en 1962, il ajoute : « Peut-être que maintenant il faudra revoir l'histoire, mais je ne pense pas. Franchement, je ne suis pas là pour juger si l'OAS a commis des crimes. Je ne sais même pas ce qu'était l'OAS, ou presque pas¹. »

Ces propos négationnistes tenus impunément par un député dans l'Assemblée nationale ne causèrent guère de scandale. Quelques heures plus tard, Gonzalez était nommé

¹ Ignorer ce qu'est l'OAS quand on a eu 19 ans à Oran en 1962, alors qu'elle mit la ville à feu et à sang, est évidemment rigoureusement impossible. Voir « José Gonzalez, le doyen de l'Assemblée nationale qui a ouvert la législature en invoquant l'Algérie française », *art. cit.* Voir aussi : Dominique Manotti et Fabrice Riceputi, « Gonzalez, la nostalgie et nous », blogs.mediapart.fr, 1^{er} janvier 2023.

vice-président du « groupe d'amitié France-Algérie » de l'Assemblée.

Ainsi la République française donnait-elle, en guise de commémoration de la fin officielle de l'ère coloniale, le spectacle tout à la fois d'une large victoire idéologique d'un lepénisme désormais entièrement banalisé, de la vivacité du « nostalgérisme » et de l'étendue du déni des crimes qu'elle commit en Algérie.

Qu'est-ce que le lepénisme, sinon un rejeton idéologique et politique du colonialisme, au moins autant que de la Collaboration ? L'ère coloniale incarne en effet aux yeux de l'extrême droite française l'âge d'or perdu du suprémacisme blanc. La guerre raciste à « l'immigration » et aux « immigrés », la diabolisation de l'islam et des musulmans, celle des migrants exilés, la théorie complotiste et raciste du « grand remplacement », thèmes qui triomphent aujourd'hui en France bien au-delà de l'extrême droite, sont l'héritage direct de ce passé. Un héritage dont Le Pen et le Front national furent les principaux passeurs dans les années 1970 et 1980.

Pourtant, quand on évoque les origines idéologiques de ce courant aujourd'hui aux portes du pouvoir en France, on pointe à juste titre le collaborationnisme ou le nazisme de certains de ses fondateurs, mais sa matrice colonialiste pourtant si déterminante est presque toujours ignorée. Du reste, certains criminels notoires de l'OAS, fondateurs du Front national, sont régulièrement honorés publiquement par des élus d'extrême droite. Pour exemple, fin 2022, Louis

Aliot, maire RN de Perpignan, décide de créer une esplanade Pierre-Sergent, une figure majeure de l'OAS¹. Et l'Élysée lui-même ne craint pas de flatter ce courant lors de « gestes » mémoriels symboliques en direction des pieds-noirs, notamment en éludant les exactions sanglantes de l'OAS et sa lourde responsabilité dans le déroulement tragique de la fin de la guerre².

En France, avoir trempé dans les guerres coloniales et leur cortège de crimes contre l'humanité n'est généralement pas jugé infamant. Car ce passé colonialiste est peu ou prou partagé avec le FN/RN par les autres courants politiques, à droite, mais aussi à gauche. C'est tout particulièrement le cas pour le courant socialiste, qui, au temps de la SFIO – celle des Guy Mollet, Robert Lacoste ou François Mitterrand –, fut un responsable majeur de la terreur coloniale et n'a jamais voulu faire l'inventaire de ce passé coupable.

Les occasions d'un véritable et lucide examen de conscience collectif n'ont pourtant pas manqué. En 2000, les premières enquêtes de Florence Beaugé sur la torture dans le journal *Le Monde* provoquèrent un émoi considérable. L'ab-cès politique et mémoriel relatif à la « sale guerre » d'Algérie,

1 Voir à ce sujet une tribune par un collectif d'historiens et de personnalités, «Rendre hommage à un pilier de l'OAS, c'est légitimer le racisme», *Libération*, 19 mars 2023.

2 Voir Gilles Manceron, Fabrice Riceputi, Alain Ruscio, «Macron s'est adressé aux pieds-noirs en éludant les crimes de l'OAS», *Histoire coloniale et postcoloniale*, blogs.mediapart.fr, 1^{er} février 2022.

dont la torture est le symbole, serait-il enfin vidé? On put l'espérer.

À l'initiative de Charles Sylvestre, journaliste à *L'Humanité*, fut alors lancé un appel solennel au président Jacques Chirac et au Premier ministre Lionel Jospin par douze personnalités, «grands témoins» de cette guerre, parmi lesquelles Germaine Tillion, Gisèle Halimi, Josette Audin, Henri Alleg et Pierre Vidal-Naquet¹. Il rappelait impeccablement que «la torture, mal absolu, pratiquée de façon systématique par une “armée de la République” et couverte en haut lieu à Paris, a été le fruit empoisonné de la colonisation et de la guerre, l'expression de la volonté du dominateur de réduire par tous les moyens la résistance du dominé». Il demandait à Jacques Chirac qu'advienne enfin, dans une démarche comparable à celle qui avait été la sienne en 1995 à propos des crimes de Vichy, une reconnaissance officielle et une condamnation claire de ces faits².

¹ Les douze signataires étaient : Gisèle Halimi, avocate; Germaine Tillion, ethnologue; Madeleine Rebérioux, historienne; Pierre Vidal-Naquet, historien; Henri Alleg, ancien directeur du quotidien *Alger républicain* et auteur d'un livre sur la torture, *La question*; Josette Audin, épouse de Maurice Audin, assassiné par ses tortionnaires; Simone de Bollardière, veuve du général Jacques Pâris de Bollardière, opposé à la torture et condamné à deux mois de forteresse; Nicole Dreyfus, avocate; Noël Favrelière, rappelé, déserteur; Alban Liechti, rappelé, insoumis; Laurent Schwartz, mathématicien, président du comité Audin; Jean-Pierre Vernant, historien, résistant.

² «L'Appel des douze à la condamnation de la torture durant la guerre d'Algérie», histoirecoloniale.net, novembre 2000.

Cet appel suscita immédiatement de vives réactions à l'extrême droite et à droite, sans être soutenu outre mesure à gauche. Et l'on put mesurer l'ampleur invraisemblable du déni encore à l'œuvre. Trois cents généraux français ayant servi en Algérie osèrent par exemple soutenir sans trembler que « ce qui a caractérisé l'action de l'armée en Algérie, ce fut d'abord la lutte contre toutes les formes de torture¹ ». Ce négationnisme caractérisé allait jusqu'à remettre en cause les résultats de la recherche scientifique et à exiger la révision des programmes scolaires.

Et l'« appel des douze » resta lettre morte. La reconnaissance solennelle qu'il demandait répondait pourtant à une exigence de vérité d'une large partie de la société française. Sans parler de la société algérienne, pour laquelle elle aurait sans doute représenté une forme de réparation symbolique, souvent espérée depuis soixante ans : celle de la reconnaissance par la France de la simple vérité. En France, elle aurait pu entraîner une salutaire pédagogie quant à la nature, l'ampleur et la gravité des crimes en question, comme le firent la déclaration de Chirac sur ceux de Vichy et la loi Taubira

¹ Plusieurs « livres blancs » furent alors publiés, signés par des centaines d'officiers, justifiant comme en 1957 l'emploi de la torture « antiterroriste », mais niant son emploi systémique par l'armée française. Voir « des livres blancs des généraux à la fondation d'Hubert Falco », histoirecoloniale.net, 17 octobre 2010, et Raphaëlle Branche, *La guerre d'Algérie. Une histoire apaisée ?*, Seuil, 2005, p. 60-66.

sur l'esclavage, notamment dans les programmes scolaires et dans les médias.

Au lieu de cela se produisit une réaction brutale visant à réhabiliter purement et simplement la colonisation elle-même. Cette réaction s'incarna notamment dans une loi votée en février 2005 sous la pression de la droite et de l'extrême droite nostalgiques et visant à reconnaître et à faire enseigner de prétendus « aspects positifs de la colonisation¹ ».

Admettre que « l'épopée » coloniale française fut, des siècles durant, un système de domination raciste et brutal aurait en effet constitué une scandaleuse atteinte à une histoire patriotique nécessairement immaculée. Et une insupportable concession faite au « communautarisme », autrement dit à la population française issue de l'immigration coloniale et postcoloniale, soupçonnée de « séparatisme », un terme significativement emprunté au vocabulaire colonial. Comme si cette question, aussi bien que l'histoire de la Shoah ou celle de l'esclavage, ne concernait pas toute la nation française.

Dans ce véritable *backlash* colonial, comparable à celui qui suivit le mouvement féministe *Me too* aux États-Unis, le

¹ Sur cette loi du 23 février 2005, dont l'article le plus scandaleux fut finalement abrogé un an plus tard, voir Valérie Morin, François Nadiras et Sylvie Thénault, « Les origines et la genèse d'une loi scélérate », in *La colonisation, la loi et l'histoire*, Claude Liauzu et Gilles Manceron (dir.), Syllepse, 2006, p. 23-58.

poids idéologique du Front national et d'une droite relayant elle aussi la nostalgie coloniale joua un rôle majeur. C'est par des essayistes d'extrême droite, mais aussi par des souverainistes issus de la gauche, que fut inventée la « repentance », mot-écran, épouvantail verbal vide de sens, mais destiné à disqualifier a priori tout examen critique du passé colonial¹.

Devenue littéralement doctrine d'État sous Nicolas Sarkozy, l'anti-repentance coloniale l'est toujours, quoique plus discrètement. Ainsi, toutes les initiatives mémorielles d'Emmanuel Macron relatives à la colonisation et à la guerre coloniale d'Algérie sont soigneusement précédées d'une protestation de non-repentance de l'Élysée, gage de bonnes intentions donné à une opinion de plus en plus gagnée par le nationalisme et les racismes².

L'aveuglement dont il a été question dans ce livre sur le passé tortionnaire de Jean-Marie Le Pen en Algérie et ses conséquences politiques est en vérité l'une des nombreuses manifestations de ce que l'historienne Ann-Laura Stoler a qualifié d'« aphasie coloniale³ », une pathologie française

1 « "Repentance" : l'histoire d'un mot écran », *histoirecoloniale.net*, 19 février 2021.

2 C'est par exemple sous le signe de la non-repentance qu'est annoncé en 2021 par l'Élysée le rapport de Benjamin Stora. Chargé en juillet 2020 par le président de la République de « dresser un état des lieux juste et précis » sur la mémoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie, l'historien a remis son rapport, dans lequel il formule une trentaine de préconisations. Ce dernier est publié sous le titre *Les passions douloureuses*, Albin Michel, 2021.

3 Ann-Laura Stoler, « L'aphasie coloniale française : l'histoire mutilée », in *Ruptures postcoloniales* (coll.), La découverte, 2010, p. 62-78.

bien connue à travers le monde. Elle désigne une impossibilité chronique à dire ce qui est pourtant parfaitement su : au nom de la République française et par elle furent perpétrés en Algérie et dans bien d'autres colonies des crimes contre l'humanité, dont la torture n'est que le plus emblématique.

Précisément du fait des victoires du lepénisme et de ses avatars dans la bataille culturelle et politique, l'aveu du crime colonial paraît aujourd'hui plus impossible que jamais. Il faut à nos dirigeants en reculer sans cesse l'échéance, au prix de tergiversations et de diversions sans fin. La dernière en date de ces manœuvres dilatoires est la promotion par Emmanuel Macron d'une histoire officielle qualifiée d'« apaisée », c'est-à-dire en réalité décontextualisée, dépolitisée et largement expurgée de ses aspects criminels, surtout lorsqu'ils engagent la responsabilité de l'État¹.

La question fondamentale à laquelle il ne faut surtout pas répondre est celle-ci : au regard des valeurs proclamées par la République française, le combat pour l'indépendance de l'Algérie était-il juste et la guerre menée par la France pour l'écraser condamnable ? À la négation et à l'occultation pures et simples des crimes commis en Algérie, battues

¹ À l'exception de la reconnaissance en septembre 2018, au début du premier mandat présidentiel de Macron, de la responsabilité de la France dans l'assassinat de Maurice Audin, laquelle incluait du reste celle de la mise en place d'un « système » de terreur à Alger en 1957, ce que bien peu de médias ont relevé. Cette reconnaissance provoqua une levée de boucliers dans l'extrême droite et dans une partie de l'armée.

en brèche par de solides travaux historiques, a succédé l'ex-cuse dite « des deux côtés ». Dans une lecture anhistorique des événements, une absurde mise en équivalence est en effet généralement opérée. Les violences algériennes pour obtenir l'indépendance, alors que toute voie pacifique était brutalement interdite par la France, sont mises sur le même plan que celles commises à une échelle incomparable par un État surpuissant, incluant notamment massacres de civils en représailles collectives, pratique massive de la disparition forcée et de la torture, déportations de masse dans un système concentrationnaire, usage d'armes chimiques, le tout pour réprimer l'aspiration à la liberté d'un peuple. Comble de l'indécence, ceci est assorti d'une injonction faite aux Algériens et Algériennes de bien vouloir oublier leur « trauma colonial », de se « réconcilier » et de tourner la page coloniale de leur histoire dans les meilleurs délais¹.

C'est à ce prix, celui d'un déni d'une vérité historique douloureuse mais têtue, que la légendaire bonne conscience coloniale française peut se perpétuer. Et que le lepénisme peut se trouver « dédiabolisé ».

Quant à la torture, aujourd'hui qualifiée en droit international de crime contre l'humanité, l'héritière de Jean-Marie Le Pen peut impunément en faire l'apologie,

¹ Pour mesurer l'indécence et l'absurdité de cette injonction, on peut par exemple lire Karima Lazali, *Le trauma colonial. Une enquête sur les effets psychiques et politiques contemporains de l'oppression coloniale en Algérie*, La découverte, 2018.

jugeant qu'aujourd'hui comme hier elle serait un « mal nécessaire ». Et ce, au nom du fameux scénario de la bombe à retardement, cette fable perverse qui sert à son père comme à tant d'autres à la justifier et à la pratiquer dans les colonies¹.

1 « Torture : les propos de Marine Le Pen, dans la lignée de son père », *Le Monde*, 10 décembre 2014 : « Pour M^{me} Le Pen [...] dans les cas où une “bombe – tic-tac tic-tac – doit exploser dans une heure ou deux et accessoirement peut faire 200 ou 300 victimes civiles”, “il est utile de faire parler la personne”. »

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Livres

Henri Alleg [1958], *La question, suivi de La torture au cœur de la République*, Minuit, 2008.

Djamel Amrani, *Le témoin*, Minuit, 1960.

Florence Beaugé, *Algérie, une guerre sans gloire. Histoire d'une enquête*, Calmann-Lévy, 2005.

Raphaëlle Branche [2001], *La torture et l'armée pendant la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Gallimard, 2016.

Gilles Bresson et Christian Lionet, *Le Pen. Une biographie*, Seuil, 1994.

H. G. Esméralda, *Un été en enfer. Barbarie à la française. Témoignages sur la généralisation de la torture, Algérie, 1957*, Exils, 2004.

Jean-Paul Gauthier, *Les extrêmes droites en France de 1945 à nos jours*, Syllepse, 2017.

Malika Rahal [2010], *Ali Boumendjel. Une affaire française, une histoire algérienne*, La découverte, 2022.

Marie-Monique Robin, *Escadrons de la mort. L'école française*, La découverte, 2008.

Jérémy Rubenstein, *Terreur et séduction. Une histoire de la doctrine de la « guerre révolutionnaire »*, La découverte, 2022.

Alain Ruscio, *Nostalgie. L'interminable histoire de l'OAS*, La découverte, 2015.

Sylvie Thénault, *Une drôle de justice. Les magistrats dans la guerre d'Algérie*, La découverte, 2001.

Pierre Vidal-Naquet [1958], *L'affaire Audin (1957-1978)*, Minuit, 1989.

Pierre Vidal-Naquet [1962], *La raison d'État. Textes publiés par le comité Maurice Audin*, La découverte, 2002.

Pierre Vidal-Naquet, *La torture dans la République. Essai d'histoire et de politique contemporaine, 1954-1962*, Minuit, 1972.

Pierre Vidal-Naquet [1975], *Les crimes de l'armée française. Algérie, 1954-1962*, La découverte, 2006.

Articles

Collectif, « “Repentance” : l’histoire d’un mot écran », *histoirecoloniale.net*, 19 février 2021.

Dominique Manotti et Fabrice Riceputi, « Gonzalez, la nostalgérie et nous », *blogs.mediapart.fr*, 1^{er} janvier 2023.

Malika Rahal et Fabrice Riceputi, « La disparition forcée durant la guerre d’Indépendance algérienne. Le projet Mille autres, ou les disparus de la “bataille d’Alger” (1957) », *Annale. Histoire sciences sociales*, 2022/2.

Malika Rahal et Fabrice Riceputi, « La disparition forcée, arme de guerre de l’armée française durant la “bataille d’Alger” », *histoirecoloniale.net*, 25 juin 2023.

Malika Rahal et Fabrice Riceputi, « Dans un centre de torture de l’armée française à Alger : la ferme Perrin », *mediapart.fr*, 1^{er} janvier 2023.

Malika Rahal et Fabrice Riceputi « “Peut-être, je reviendrai”. Slimane Asselah, une disparition algérienne », *texturesdu-temps.hypotheses.org*, 20 octobre 2022.

Fabrice Riceputi, « Paul Teitgen et la torture pendant la guerre l’Algérie. Une trahison républicaine », 20 & 21. *Revue d’histoire*, vol. 142, n° 2, 2019.

Fabrice Riceputi, « Une grève générale anticoloniale algérienne : la “grève des 8 jours” en 1957 », *histoirecoloniale.net*, 10 décembre 2022.

Films

José Bourgarel, *La question* (2007).

François Demerliac, *Après l'affaire Audin. Les disparus algériens et la question des archives* (2020).

Gillo Pontecorvo, *La bataille d'Alger* (1966).

René Vautier, *À propos de... l'autre détail* (1985) (in René Vautier et l'Algérie, coffret DVD Les Mutins de Pangée).

Site internet

Alger 1957. Enlevés, détenus clandestinement, torturés et parfois assassinés par l'armée française. Des Maurice Audin par milliers, 1000autres.org (instrument de recherche du projet Mille autres sur la disparition forcée durant la « bataille d'Alger »).

TABLE DES MATIÈRES

7	INTRODUCTION
13	LE PEN RATTRAPÉ PAR SON PASSÉ (1984-2004)
14	1957-1962 : premières accusations et revendications de la torture par Le Pen
20	1962-1984 : amnistie et amnésie
24	1984-1985 : premières révélations, premières poursuites judiciaires
38	Années 1990 : changement de paradigme
49	LE PEN DANS LA « BATAILLE D'ALGER » (28 DÉCEMBRE 1956 – 31 MARS 1957)
54	Le Pen, de l'Indochine à l'Algérie
56	Éradiquer le nationalisme algérien
58	Un lieutenant pas tout à fait comme les autres
68	CARTE : Jean-Marie Le Pen et la torture à Alger selon le témoignage de ses victimes

**71 LA ROUTINE SANGLANTE DU « LIEUTENANT MARCO » :
DES DIZAINES DE VICTIMES EN DEUX MOIS**

74 Janvier 1957

79 Février 1957

88 Mars 1957

92 Exfiltré pour éviter un scandale ?

99 Aux fondements colonialistes du lepénisme

103 DÉNÉGATIONS MENSONGÈRES

105 Le Pen n'aurait pas pu torturer

109 Le Pen n'aurait pas pu sortir de son secteur

110 Le 1^{er} REP n'aurait torturé que des « Européens »

112 Le Pen n'aurait pas pu interroger à domicile

113 Les témoignages sont tardifs
et le fait d'anciens membres du FLN

119 **CONCLUSION. NOTRE APHASIE COLONIALE**

REMERCIEMENTS

Ma gratitude va particulièrement à François Gèze, qui m'encouragea, en mars 2022, à écrire ce livre et qui au moment de sa mort le 28 août 2023 devait s'appêter à en corriger « quelques pétouilles » dans le manuscrit, comme il aimait à le faire amicalement.

Elle va également à Malika Rahal, ma complice dans le projet de recherche Mille autres sur la disparition forcée à Alger en 1957, qui a bien voulu relire attentivement une grande partie du livre et grâce à qui j'ai pu arpenter Alger à la découverte des nombreuses traces humaines et matérielles de la terrible année 1957.

DÉJA PARUS DANS LA COLLECTION

François Jarrige & Hélène Tordjman (coord.), *Décroissances*, 2023.

Selim Derkaoui, *Rendre les coups*, 2023.

Laurène Levy, *Mes trompes, mon choix!*, 2023.

Jean-Baptiste Barra & Timothée Engasser, *Antigrffitisme*, 2023.

Myriam Bahaffou, *Des paillettes sur le compost*, 2022.

Nicolas Bérard, *Ce monde connecté qu'on nous impose*, 2022.

Camille Bruneau & Christine Vanden Daelen, *Nos vies valent plus que leurs crédits*, 2022.

Aymeric Elluin & Sébastien Fontenelle, *Ventes d'armes, une honte française*, 2021.

Fabrice Riceputi, *Ici on noya les Algériens*, 2021.

Selim Derkaoui & Nicolas Framont, *La guerre des mots*, 2020.

Guillaume Faburel, *Pour en finir avec les grandes villes*, 2020.

Nicolas Bérard, *5G mon amour*, 2020.

Collectif comm'un, *Habiter en lutte*, 2019.

Ce livre a été imprimé en France par les imprimeries Corlet sur un papier certifié PEFC provenant de forêts gérées de façon durable et sous le label Imprim'Vert, qui garantit des pratiques respectueuses de l'environnement au sein de l'imprimerie. Nos publications sont diffusées par Harmonia Mundi, diffuseur et distributeur indépendant situé à Arles. Le passager clandestin est une Scop (société coopérative et participative) qui réunit trois éditrices. Ce livre est le résultat de leur travail organisé de manière collaborative, horizontale et joyeuse entre l'Ardèche, le Morbihan et le 18^e arrondissement parisien.



IMPRIMÉ EN FRANCE

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2024

Achevé d'imprimer en décembre 2023

sur les presses de l'imprimerie Corlet en Normandie.

Numéro d'impression :

ISBN : 978-2-36935-386-7